



Atari
Comptes annuels et consolidés 2024

1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2024

1.1. Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2024

A l'assemblée générale de la société ATARI

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ATARI relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- l'intégration des sociétés acquises compte tenu du jugement requis pour déterminer la valorisation des écarts d'acquisition et compléments de prix ;
- les durées d'amortissement des frais de développements des jeux vidéo développés en interne et des jeux vidéo acquis auprès de tiers dont les modalités ont été réévaluées au cours de l'exercice ;
- le débouclage des opérations liées au ATRI Token ;
- les tests de dépréciation des autres immobilisations incorporelles (développements et acquisitions de jeux vidéo, licences et propriétés intellectuelles) compte tenu du jugement requis pour déterminer leur valeur recouvrable, qui repose sur une estimation des flux de trésorerie actualisés attendus de la commercialisation des jeux. Cette estimation nécessite l'utilisation d'hypothèses, portant notamment sur les volumes de ventes et les coûts liés à la distribution et au marketing dont la réalisation est par nature incertaine.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 31 juillet 2024

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Benoît PIMONT

1.2. États financiers consolidés pour l'exercice clos au 31 mars 2024

1.2.1. Présentation générale

Atari est une société de divertissement interactif ainsi qu'une marque iconique du secteur des jeux vidéo, qui transcende les générations et les audiences. Le Groupe est reconnu mondialement pour ses produits de divertissement interactifs, multi-plateformes et ses produits sous licences de marques. Atari possède et/ou gère un portefeuille de plus de 400 jeux et franchises dont les marques mondialement connues comme Pong®, Breakout®, Asteroids®, Missile Command®, Centipede®, and RollerCoaster Tycoon®.

La stratégie d'Atari consiste à développer, directement ou par le biais d'accords de licence, des jeux vidéo, du matériel, des produits de consommation et des contenus multimédias, au carrefour du divertissement interactif, du monde numérique et du Web3. Atari a généré des revenus en monétisant son portefeuille de droits de propriété intellectuelle. Directement, avec les revenus générés par la commercialisation de jeux sur l'Atari VCS, PC, console, mobile ou plateformes multimédia. Indirectement, avec des accords de licence accordés à des tiers qui sont ensuite responsables de la fabrication des produits en échange de redevances versées à Atari dans le cadre de contrats pluriannuels.

L'organisation du Groupe est structurée autour de quatre lignes de métier : Jeux, Hardware, Licences et Atari X (anciennement "Web3").

1.1.1. États financiers consolidés

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF (M€)		FY24	FY23
Ecarts d'acquisition	Note 3	28.7	-
Autres actifs incorporels	Note 4	24.1	7.7
Immobilisations corporelles		0.0	0.0
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	Note 5	1.8	1.3
Actifs financiers non courants	Note 6	12.3	7.9
Impôts différés actifs	Note 7	1.2	1.2
Actifs non courants		68.1	18.1
Stocks	Note 8	0.7	0.5
Clients et comptes rattachés	Note 9	4.1	3.1
Autres actifs courants	Note 10	2.6	1.8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 11	2.6	1.7
Actifs courants		10.0	7.1
Total actif		78.1	25.2

PASSIF (M€)		FY24	FY23
Capital	Note 12	4.4	3.8
Primes d'émission		43.1	32.7
Réserves consolidées		(27.2)	(19.2)
Résultat de l'exercice part Groupe		(13.5)	(9.5)
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		6.8	7.8

Provisions pour risques et charges non courantes	Note 13		
Dettes financières non courantes	Note 14	38.9	7.7
Dettes locatives long terme	Note 15	1.3	1.0
Autres passifs non courants	Note 16	17.4	0.7
Passifs non courants		57.5	9.5
Dettes financières courantes	Note 14	5.3	0.2
Dettes locatives court terme	Note 15	1	0
Dettes fournisseurs		4.3	2.7
Autres passifs courants	Note 16	3.5	4.6
Passifs détenus en vue de la vente		0.0	0.0
Passifs courants		13.8	7.9
Total passif		78.1	25.2

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(M€)		FY24	FY23
Chiffre d'affaires	Note 17	20.6	10.1
Coût des ventes		(5.8)	(2.2)
MARGE BRUTE		14.9	7.9
Frais de recherche et développement	Note 18	(12.0)	(4.4)
Frais marketing et commerciaux	Note 18	(1.2)	(0.7)
Frais généraux et administratifs	Note 18	(7.8)	(8.5)
Autres produits et charges d'exploitation	Note 18	(0.6)	(0.4)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		(6.5)	(6.1)
Autres produits et charges opérationnels	Note 19	(6.2)	(2.5)
RESULTAT OPERATIONNEL		(12.8)	(8.6)
Coût de l'endettement financier	Note 20	(0.7)	(0.2)
Autres produits et charges financiers	Note 20	0.1	0.1
Quote part de résultat net de sociétés mise en équivalence			
Impôt sur les bénéfices	Note 21	(0.0)	(0.9)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		(13.3)	(9.6)
Résultat net des activités non poursuivies	Note 22	(0.1)	0.1
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(13.5)	(9.4)
Part attribuable au Groupe		(13.5)	(9.5)
Part attribuable aux Intérêts minoritaires		-	-
Résultat de base par action (en euros)	Note 23	(0.030)	(0.02)
Résultat dilué par action (en euros)	Note 23	(0.021)	(0.02)

RÉSULTAT GLOBAL

(M€)	FY24	FY23
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	(13.5)	(9.5)
Eléments directement reconnus en capitaux propres		
Ecart de conversion (recyclable)	(0.5)	0.2
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (recyclable)	0.9	-
Autres mouvements	-	-
Total du résultat directement reconnu en capitaux propres	0.4	0.2
RESULTAT GLOBAL	(13.1)	(9.3)
Part Groupe	(13.1)	(9.3)
Part Intérêts minoritaires	-	-

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(M€)	FY24	FY23
Résultat de l'exercice	(13.5)	(9.5)
Charges et produits dans effets sur la trésorerie		
Dotations (reprises) amortissements et provisions	13.7	5.4
Charges (produits) liés aux stock-options	0.2	0.8
Plus-values / Moins-values de cession	(2.0)	-
Autres charges	(2.0)	-
Charges d'impôts	-	-
Capacité d'autofinancement	(3.6)	(3.3)
Variation du besoin en fonds de roulement		
Stocks	(0.3)	1.7
Créances clients et comptes rattachés	2.9	(0.1)
Fournisseurs et comptes rattachés	0.6	(4.5)
Autres actifs et passifs courants / non-courants	(4.0)	(2.5)
Flux nets des activités opérationnelles	(4.3)	(8.7)
Décaissement sur acquisition		
Immobilisations incorporelles	(16.9)	(5.8)
Actifs financiers non courants	(14.3)	-
Encaissements sur cession ou remboursement		
Immobilisations incorporelles	-	0.2
Flux nets des opérations d'investissement	(31.2)	(5.6)
Fonds nets reçus par		
Augmentation de capital	6.5	12.0
Emprunts obligataires	30.0	-
Emprunts obligataires	19.0	2.7
Fonds nets décaissés par		
Intérêts et frais financiers versés	(1.3)	-

Remboursement d'emprunts	(16.8)	-
Frais d'émission emprunt obligataire	(0.6)	-
Flux nets des opérations de financement	36.8	14.7
Effets de change	(0.4)	0.2
Variation de trésorerie nette	0.9	0.6
(M€)	FY24	FY23
Trésorerie nette à l'ouverture	1.7	0.6
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	2.6	1.7
Variation de trésorerie nette	0.9	1.1
Trésorerie de clôture		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.6	1.7
Découverts bancaires	-	-

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(M€)	Capital	Prime d'émission	Actions auto-détenues	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Capitaux Propres	Intérêts minoritaires	Capitaux propres consolidés
Au 31 mars 2022	3.1	21.4	1.7	(18.6)	(3.2)	4.4	-	4.4
Résultat de la période	-	-	-	(9.5)	-	(9.5)	-	(9.5)
Ecart de conversion	-	-	-	-	0.2	0.2	-	0.2
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat global	-	-	-	(9.5)	0.2	(9.3)	-	(9.3)
Augmentation de capital	0.8	11.2	-	-	-	12.0	-	12.0
Mouvements sur actions auto-détenues	-	-	(1.3)	1.3	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	0.8	-	0.8	-	0.8
Au 31 mars 2023	3.8	32.7	0.4	(26.1)	(3.0)	7.8	-	7.8
Résultat de la période	-	-	-	(13.5)	-	(13.5)	-	(13.5)
Ecart de conversion	-	-	-	-	(0.5)	(0.5)	-	(0.5)
Autres éléments du résultat global	-	0.9	-	-	-	0.9	-	0.9
Résultat global	-	0.9	-	(13.5)	(0.5)	(13.1)	-	(13.1)
Augmentation de capital	0.6	9.5	-	-	-	10.1	-	10.1
Mouvements sur actions auto-détenues	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	1.9	-	1.9	-	1.9
Au 31 mars 2024	4.4	43.1	0.4	(37.6)	(3.5)	6.8	-	6.8

1.1.2. Notes

NOTE 1 – ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

AVRIL 2023 - Collaboration entre Porsche Cars Australia et Atari

Porsche Cars Australia a récemment lancé une campagne mettant en scène deux voitures de sport électriques Porsche Taycan jouant une version intense, à grande vitesse, de Pong, un classique d'Atari des années 1970. Parallèlement à cette vidéo, Porsche Cars Australia a également créé Taycan Arcade, un jeu interactif en ligne inspiré de Pong.

AVRIL 2023 - Atari annonce l'acquisition de plus de 100 titres PC et console des années 80 et 90

La collection comprend des jeux notables des séries Bubsy, Hardball, Demolition Racer, ainsi que les séries 1942 : Pacific Air War, F-117A et F-14. Atari cherchera à étendre la distribution numérique et physique des titres classiques, à créer de nouveaux jeux basés sur la propriété intellectuelle et à explorer des collaborations en matière de marques et de produits dérivés. Atari a également acquis les marques Accolade et GTI. Accolade a été un développeur et éditeur de jeux vidéo très reconnu aux États-Unis de 1984 à 2000.

AVRIL 2023 - Atari annonce une mise à jour concernant son statut de cotation sur les marchés de gré à gré aux États-Unis d'Amérique

Après examen des nouvelles règles et réglementations adoptées aux États-Unis d'Amérique et des conditions de cotation sur les marchés OTC, Atari SA a annoncé le 26 avril 2023 qu'elle a reçu l'approbation de l'OTC Markets Group sur sa demande de transfert sur le marché OTC Pink Current, avec effet au 26 avril 2023. Atari est désormais à jour des enregistrements obligatoires requis. Les actions d'Atari sont cotées sur les marchés OTC américains depuis octobre 2018 sous le ticker PONGF.

MAI 2023 – Atari annonce l'acquisition des titres et des marques déposées de M Network Atari 2600

Atari a annoncé l'acquisition de plus d'une douzaine de jeux Atari 2600 publiés à l'origine sous le label M Network. La collection comprend des jeux iconiques : Armor Ambush, Astroblast, Frogs And Flies, Space Attack et Star Strike. Atari entend développer la distribution digitale et physique des titres classiques, créer de nouveaux jeux basés sur les propriétés intellectuelles et explorer des collaborations en matière de marques et de produits dérivés. Atari a également acquis les droits correspondants à la marque M Network. M Network était une division de jeux vidéo au sein de Mattel qui produisait des jeux pour le système de jeux vidéo Atari 2600 dans les années 1980. L'acquisition de M Network est la troisième extension du catalogue de jeux classiques d'Atari annoncée en 2023.

MAI 2023 - Atari a finalisé l'acquisition de Nightdive Studios

Atari annonce la réalisation de l'acquisition annoncée le 22 mars 2023, de Nightdive Studios, une société de développement et d'édition de jeux vidéo basée à Vancouver, dans l'État de Washington, aux États-Unis et régie selon les lois de cet État. Le prix d'achat de Nightdive se compose (i) d'un montant initial de 9,5 M\$ payé en numéraire pour 4,5 M\$ (4,1 M€) et en actions nouvelles Atari pour 5,0 M\$ (4,55 M€), ainsi que (ii) d'un complément de prix d'un montant maximal de 10 M\$, en numéraire au cours des trois prochaines années, en fonction des performances futures de Nightdive.

MAI 2023 - Lancement de Mr Run and Jump

Atari annonce le lancement pour le courant de l'année 2023 du jeu de plateforme Mr. Run and Jump. Le jeu est disponible sur PlayStation, Xbox, Switch, Steam, Epic Stores et sur l'Atari VCS.

MAI 2023 - Émission d'obligations convertibles

Atari annonce le lancement d'une offre d'obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles à échéance le 31 juillet 2026, pour un montant nominal de 30 M€ avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public en France et avec délai de priorité à titre réductible et irréductible des actionnaires, au prix de 0,15 euro par obligation. L'offre fait l'objet d'un engagement de souscription d'Irata LLC portant sur la totalité de l'Offre.

JUIN 2023 - Succès de l'émission d'obligations convertibles

Atari annonce le succès de son offre d'obligations convertibles en actions nouvelles à échéance le 31 juillet 2026, pour un montant nominal de 30 M€ avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Irata a souscrit à un montant, correspondant à 97,58 % du montant total de l'offre (environ 16,3 M€ par compensation de créances et 12,9 M€ en espèces).

JUILLET 2023 - Collaboration stratégique avec Playmaji Inc.

Atari annonce une collaboration stratégique avec Playmaji, Inc, basée à Los Angeles, la société conceptrice de la console de jeux Polymega. La collaboration comprend des initiatives stratégiques mettant à disposition les jeux Atari sur les systèmes de jeux Polymega, et une intégration entre Polymega et la VCS. Cette collaboration s'accompagne d'une prise de participation minoritaire d'Atari au capital de Playmaji.

JUILLET - SEPTEMBRE 2023 - Point sur le Token ATRI

Les changements et les développements dans l'environnement réglementaire et juridique liés aux crypto-monnaies ont amené Atari SA à modifier ses plans initiaux de lancement d'un nouveau jeton d'utilité propriétaire. Au lieu de lancer un nouveau jeton Atari, Atari a proposé un nombre fixe de jetons SAND de tiers à certains détenteurs d'ATRI éligibles identifiés lors de l'arrêté du 18 avril 2022. En raison du nombre limité de jetons SAND, il ne s'agissait pas d'une attribution un pour un. Le rapport entre les jetons SAND et les jetons ATRI a été déterminé sur la base du nombre total de réclamations. Atari concentre ses ressources sur la croissance de ses activités dans les secteurs des jeux, des licences et du hardware, ainsi que sur le Web3, avec le développement de l'Atari Club et la poursuite des collaborations et des partenariats.

SEPTEMBRE 2023 - Commercialisation par MY ARCADE de l'Atari Gamestation Pro

My Arcade s'est associé à la marque Atari pour présenter l'Atari Gamestation Pro avec plus de 200 jeux. L'Atari Gamestation Pro était disponible en précommande chez certains détaillants pour une livraison avant le 31 octobre 2023 au prix de 99,99 \$. L'Atari Gamestation Pro est la première console du marché à intégrer les jeux Atari 2600, 5200, 7800, Arcade et les titres bonus en une seule plateforme. Elle comprend des jeux favoris comme Adventure, Missile Command, Asteroid, Centipede et bien d'autres encore.

OCTOBRE 2023 - Acquisition des jeux Awesomenauts et Sword & Soldier de Ronimo Games

Atari a annoncé l'acquisition de plusieurs titres de Ronimo Games, dont Awesomenauts et Swords & Soldiers. L'achat comprend les jeux, les marques déposées et la propriété sous-jacente.

OCTOBRE - NOVEMBRE 2023 - Acquisition de Digital Eclipse

Atari annonce le 31 octobre 2023 l'acquisition de Digital Eclipse, une société de développement et édition de jeux vidéo basée à Emeryville en Californie. Le prix d'achat comporte i) un montant initial de 6,3 M\$ payé en numéraire pour 3,8 M\$ et en actions nouvelles pour un montant de 2,5 M\$ (résultant en l'émission de 20 165 794 actions nouvelles) ainsi que ii) d'un complément de prix d'un montant de 13,5 M\$, payable en numéraire au cours des dix prochaines années, et en fonction des performances futures de Digital Eclipse. L'acquisition a été finalisée le 6 novembre 2023.

DÉCEMBRE - JANVIER 2024 - Participation au capital de tinyBuild

Atari annonce le 21 décembre 2023 un accord avec tinyBuild Inc, en vue d'investir un montant de 2 M\$ dans le cadre de l'augmentation de capital de 14 M\$ annoncée par tinyBuild. Cet investissement a été finalisé le 30 janvier 2024, au moment de la réalisation de l'augmentation de capital de tinyBuild d'un montant final de 12 M\$. A l'issue de cette opération, Atari détient une participation de 7,9% au capital de tinyBuild.

AVRIL 2024 - Acquisition de Rollercoaster Tycoon 3 auprès de Frontier

Atari a annoncé qu'il deviendrait l'éditeur de Rollercoaster Tycoon 3 développé par Frontier Developments plc. Sorti en 2004, le titre est disponible sur PC, Mac, iOS et Nintendo Switch. Atari est désormais l'unique éditeur de tous les titres majeurs de la franchise Rollercoaster Tycoon. Le prix d'achat de Roller Coaster Tycoon 3 se compose d'une contrepartie initiale de 4 M\$ ainsi que d'une contrepartie potentielle en espèces différée de 3 M\$. Rollercoaster Tycoon 3 est considéré comme une référence dans la franchise de simulation de parcs à thème.

NOTE 2 – RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES AU 31 MARS 2024

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes consolidés d'Atari ont été établis conformément au référentiel IFRS (normes et interprétations) publié par l'International Accounting Standards Board (IASB) et tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les états financiers du Groupe sont présentés en millions d'euros avec une décimale, sauf indication contraire. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux des tableaux.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 30 juillet 2024. Ils seront soumis à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires pour approbation.

Application du principe de continuité d'exploitation

Au 31 mars 2024, le résultat net d'Atari ressort en perte de 13,5 M€ (contre une perte de 9,5 M€ au titre de l'exercice précédent). Les capitaux propres s'élèvent à 6,8 M€ contre 7,8 M€ pour l'exercice précédent. La dette nette est de 41,6 M€ contre une dette nette de 6,2 M€ l'exercice précédent, et comprend une position de trésorerie de 2,6 M€ et 44,2 M€.

La Société a procédé à une revue de son risque de liquidité sur la base de prévisions d'activité établies pour ses quatre lignes de métiers : Jeux, Hardware, Licence et Atari X. Ces prévisions sont établies sans financement externe. Sur la base de ces hypothèses, dont le calendrier de réalisation est incertain, la Société considère qu'elle dispose des moyens lui permettant de faire face à ses obligations lui permettant de poursuivre son activité sur les douze prochains mois et d'être mesure de faire face à ses échéances, disposant du soutien de son actionnaire de référence, IRATA LLC.

Préparation des états financiers

Les états financiers consolidés résumés du Groupe au 31 mars 2024 ont été établis :

- Conformément aux normes IAS/IFRS et à leurs interprétations, telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/index_fr.htm ;
- Conformément aux normes IFRS telles que publiées par l'IASB ;

Pour l'établissement de ses états financiers au 31 mars 2024, le Groupe a appliqué les mêmes normes, interprétations et méthodes comptables que dans ses états financiers de l'exercice clos au 31 mars 2023, à l'exception des textes entrés en vigueur le 1^{er} avril 2022, mentionnés au paragraphe ci-après.

- Nouveaux textes d'application obligatoire au 1^{er} avril 2022
- Amendements à IAS 16 – Immobilisations corporelles – Produits générés avant l'utilisation prévue
- Amendements à IAS 37 – Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire

- Amendements à IFRS 3 – Référence au Cadre conceptuel
- Améliorations annuelles des normes IFRS (cycle 2018-2020)
- Les états financiers n'ont pas été impactés par l'application de ces amendements et améliorations.
- Les normes, interprétations et amendements aux normes d'application obligatoire pour la période commençant le ou après le 1^{er} avril 2023 n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés d'Atari au 31 mars 2024. Il s'agit de :
 - Amendement à l'IAS 1 - Informations à fournir sur les méthodes comptables - Cet amendement clarifie la manière de déterminer si une méthode comptable est significative pour la préparation des états financiers ;
 - Amendement à l'IAS 8 - Définition d'une estimation comptable - Cet amendement clarifie la distinction entre un changement de méthode comptable et un changement d'estimation comptable dans le cadre de l'application de l'IAS 8 ;
 - Amendement à l'IAS 12 - Impôt différé résultant d'une transaction unique - L'amendement concerne la comptabilisation de l'impôt différé lorsqu'une entité comptabilise des transactions telles que des contrats de location ou des obligations de démantèlement en comptabilisant à la fois un actif et un passif ;
 - IFRS 17 - Contrats d'assurance - Cette norme a modifié les règles d'évaluation et de comptabilisation des contrats d'assurance qui étaient auparavant énoncées dans la norme IFRS 4 ;
 - IFRS 17 et IFRS 9 - Informations à fournir en cas de première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 ;
- Normes ou interprétations qui ne sont pas obligatoirement applicables en 2023 et qui pourraient faire l'objet d'une application anticipée.

Ces nouveaux textes n'ont pas été appliqués par anticipation par le Groupe ou ne sont pas applicables :

- Amendements d'IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants, d'application obligatoire au 1er janvier 2024
- Amendements d'IFRS 16 – Passifs de location relatif à une cession bail, d'application obligatoire au 1er janvier 2024
- Publication des deux premières normes IFRS d'information sur la durabilité, d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2024

Recours aux estimations et principaux jugements comptables

La préparation de comptes consolidés conformément aux règles édictées par les IFRS, implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qu'il juge raisonnables et réalistes. Ces estimations et hypothèses affectent le montant des actifs et passifs, les capitaux propres, le résultat ainsi que le montant des actifs et passifs éventuels, tels que présentés à la date de clôture.

Les estimations et les hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes, portent en particulier sur :

- Immobilisations incorporelles - Hypothèses mises à jour annuellement en fonction des ressources nettes prévisionnelles ;
- Les frais de développement des jeux vidéos ;
- Evaluation des crypto-monnaies ;
- Ecart d'acquisition ;
- Les droits et licences sur les jeux vidéos ;
- Droits d'utilisation relatifs aux contrats de locations - Hypothèses retenues pour la reconnaissance du droit d'utilisation d'un actif loué, valorisation de la dette locative, détermination du taux d'actualisation, de la durée retenue d'un contrat, de la durée d'amortissement ;
- Certains instruments financiers - méthode valorisation à la juste valeur ;

- Capitaux propres et paiements en actions - évaluation des plans d'option de souscription d'actions accordés aux salariés à leur juste valeur à la date d'attribution des droits par l'utilisation du modèle « Black & Scholes » ;
- Impôts différés - estimations pour la reconnaissance des impôts différés actifs mise à jour ;

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Au 31 mars 2024, 25 entités sont consolidées, dont 9 sont inactives ou en cours de liquidation. L'ensemble des sociétés consolidées sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Entités	Pays	% contrôle		% intérêt	
		FY 24	FY 23	FY 24	FY 23
Filiales en activité					
Atari Partners S.A.S.	France	100%	100%	100%	100%
DeVi SA	Switzerland	100%	100%	100%	100%
Atari US Holdings Inc.	USA	100%	100%	100%	100%
Atari Inc.	USA	100%	100%	100%	100%
Atari Interactive Inc	USA	100%	100%	100%	100%
Atari Studios Inc	USA	100%	100%	100%	100%
Atari Games Corp	USA	100%	100%	100%	100%
Atari Casino LLC	USA	100%	100%	100%	100%
Atari VCS LLC	USA	100%	100%	100%	100%
Atari Hotels Corp	USA	100%	100%	100%	100%
Nightdive Studios LLC	USA	100%	-	100%	-
GTI Interactive LLC	USA	100%	-	100%	-
Atari X LLC ¹	USA	100%	100%	100%	100%
Digital Eclipse Entertainment Ptnrs	USA	100%	-	100%	-
Infogrames LLC	USA	100%	-	-	-
Atari Games Private India Ltd	India	99%	-	99%	-
En cours de liquidation					
Atari Entertainment Africa Ltd ²	Mauritius	100%	100%	100%	100%
Atari Entertainment Uganda Ltd	Uganda	100%	100%	100%	100%
Atari Entertainment Tanzania Ltd	Tanzania	100%	100%	100%	100%
Atari Burundi Su	Burundi	100%	100%	100%	100%
Atari Services Kenya	Kenya	100%	100%	100%	100%
Entités inactives					
Atari Japan KK	Japan	100%	100%	100%	100%
Infogrames Entertainment GmbH	Germany	100%	100%	100%	100%
Infogrames Interactive GmbH	Germany	100%	100%	100%	100%
Cubed Productions LLC	USA	91%	91%	91%	91%
Entités dissoutes à la date de ce document					
Atari Liberia Inc	Liberia	-	100%	-	100%
Atari Entertainment Ghana Ltd	Ghana	-	90%	-	90%
Atari Lifestyle Ltd	Nigeria	-	99%	-	99%
Alpha Chain SA	France	100%	100%	100%	100%
Entités non consolidés					

¹ Dénommée "Atari X LLC" depuis le 4 mai 2023, anciennement Atari Productions LLC.

² Société holding détenant les intérêts du Groupe dans les entités en Afrique, dont la liquidation sera initiée une fois les procédures de ses filiales finalisées.

Playmaji Inc ³	USA	53%		53%	-
Antstream Limited	United-Kingdom	10%		10%	-
tinyBuild	USA	7.9%		7.9%	

Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition ("goodwill")

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition telle que définie dans la norme IFRS 3 révisée. Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le goodwill résultant du regroupement d'entreprises est évalué comme l'excédent du total de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et, le cas échéant, de la juste valeur de toute participation antérieurement détenue, sur les montants nets à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs et passifs éventuels assumés. Ce goodwill est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'entreprise acquise et comptabilisé à l'actif de l'état consolidé de la situation financière. Conformément aux normes IFRS, le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet de tests de dépréciation effectués au moins une fois par an ou, le cas échéant, plus fréquemment s'il existe des éléments remettant en cause la valeur nette comptable inscrite à l'actif de l'état de la situation financière. Lorsque les termes et conditions d'un regroupement d'entreprises sont avantageux, un goodwill négatif apparaît. Le profit correspondant est comptabilisé en résultat net à la date d'acquisition. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle les coûts sont encourus et les services reçus. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée, le groupe peut finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises au cours de la période d'évaluation. Cette période se termine lorsque toutes les informations nécessaires ont été obtenues et au plus tard un an après la date d'acquisition.

Transactions internes

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminées.

Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'opération. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés en résultat de la période à l'exception des écarts sur les emprunts en monnaies étrangères qui constituent une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ceux-ci sont directement imputés sur les capitaux propres jusqu'à la sortie de l'investissement net. Les écarts de change résultant de la conversion des investissements nets dans les filiales étrangères sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Conversion des comptes sociaux des filiales étrangères

La monnaie de fonctionnement des filiales étrangères est la monnaie locale en vigueur. Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des cours de change constatés à la clôture. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au cours mensuel moyen de la période. La différence de conversion qui en résulte est portée directement en capitaux propres au poste « Écarts de conversion », pour la part revenant au Groupe et au poste Intérêts minoritaires, pour la part revenant aux tiers. Cette différence n'impacte le résultat qu'au moment de la cession de la société ou de sa sortie du périmètre de consolidation. Les cours des principales devises utilisées par le Groupe sont les suivants :

En euros	FY 2024		FY 2023	
	Taux clôture	Taux moyen	Taux clôture	Taux moyen
USD	1.0811	1.0870	1.0872	1.0447

³ Atari détient une participation non contrôlante de 53% sur une base diluée et de 49% sur une base diluée. Atari ne contrôle pas la majorité du Conseil d'administration, ni les décisions opérationnelles et de gestion.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activité non poursuivie

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs sont présentés séparément des autres actifs ou groupe d'actifs, sur la ligne « actifs détenus en vue de la vente » du bilan dès lors qu'ils sont significatifs. Ces actifs ou groupes d'actifs sont mesurés au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession. Une activité non poursuivie est définie comme un composant de l'entreprise faisant l'objet soit d'une cession, soit d'un classement en actifs détenus en vue de la vente, qui :

- Représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe ;
- Fait partie d'un plan global de cession d'une activité ou d'une zone géographique significative pour le Groupe, ou ;
- Est une filiale significative acquise uniquement dans le but de la revente.

Les éléments du résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont isolés dans les comptes consolidés pour toutes les périodes présentées. Au 31 mars 2024, les actifs et passifs détenus en vue de la vente correspondent aux entités africaines en cours de liquidation conformément aux principes édictés par la norme IFRS 5.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- les frais de développement de jeux vidéo ;
- les jeux vidéos acquis auprès de tiers ;
- les logiciels de gestion acquis, les droits d'exploitation des licences acquises, les marques ;
- les crypto-monnaies acquises.

Les licences de droit d'utilisation de propriétés intellectuelles sont comptabilisées en immobilisations incorporelles à partir de la date de signature du contrat lorsqu'aucune obligation significative n'est attendue de la part du bailleur ; le montant immobilisé correspond à la somme actualisée des redevances minimales annuelles prévues au contrat. Les montants payés au-delà des minimums garantis sont comptabilisés en charges.

Ces licences sont amorties à compter de leur date d'exécution sur la base du taux le plus important entre le taux contractuel appliqué aux unités vendues et le taux linéaire basé sur la durée de vie de la licence. La charge d'amortissement est enregistrée en « coût des ventes ».

Le Groupe s'assure régulièrement de la valeur recouvrable des montants capitalisés et effectue un test de dépréciation, dès l'apparition d'indicateurs de perte de valeur. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée dans le poste « autre charge ».

- **Frais de développement des jeux vidéo**

Conformément à la norme IAS 38, une immobilisation incorporelle résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) doit être comptabilisée si, et seulement si, une entité peut démontrer tout ce qui suit :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- Sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- La disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le Groupe comptabilise une dépréciation au titre des coûts de développement (dépenses de développement des studios internes ou externes) dès lors qu'il estime que le projet ne remplit pas tous les critères ci-dessus.

Au 31 mars 2024, différents projets remplissaient ces critères. Le Groupe apprécie à chaque clôture les avantages économiques futurs qu'il recevra de cet actif en utilisant les principes énoncés dans la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs. Ces actifs sont évalués en fonction d'un budget "a minima". Si une dérive est constatée par rapport à ce budget, et selon l'importance de cette dérive, le plan d'amortissement est accéléré ou l'actif est déprécié en totalité.

Le Groupe a réévalué les modalités d'amortissement des frais de développement des jeux vidéo développés en interne pour correspondre au plus juste au cycle de commercialisation de ces jeux vidéos. Les frais sont désormais amortis sur une période de deux ans selon l'approche suivante : 1/3 entre les mois 1 et 3 après le début de la commercialisation du jeu, 1/3 entre les mois 4 et 12, et 1/3 entre les mois 13 et 24. Précédemment, les coûts de développement des jeux vidéo étaient amortis linéairement sur une période de trois ans. L'impact de ce changement est estimé à -2,8 M€ sur l'exercice 2024 (voir Note 18 - Charges opérationnelles courantes), l'impact sur l'exercice suivant ne pouvant être estimé compte tenu des informations disponibles à ce jour.

- **Jeux vidéos acquis auprès de tiers**

Les jeux vidéos auprès de tiers correspondent à la valeur des droits sur les jeux acquis par les différentes entités du Groupe et pour lesquels Atari n'a pas supporté les frais de développement initiaux. Pour les jeux acquis, la période d'amortissement retenue est de cinq ans, linéairement, compte tenu de l'historique de ces jeux et afin de correspondre au profil de génération de chiffre d'affaires généré par ces jeux.

- **Logiciels de gestion, droits d'exploitation des licences acquises, marques**

Les autres immobilisations incorporelles incluent les actifs incorporels identifiables provenant d'acquisitions (marques, catalogues de jeux par exemple) et les logiciels acquis en vue d'un usage interne (logiciels comptables par exemple). À l'exception des marques, ces immobilisations sont amorties dans le poste « Frais généraux et administratifs » ou « Frais de recherche et développement » selon la méthode linéaire sur une période qui ne peut excéder leur durée d'utilité estimée (comprise entre 1 et 15 ans).

- **Actifs digitaux**

En l'absence de cas d'utilisation et en vertu de l'obligation de performance de la norme IFRS 15, certaines opérations d'allocations d'Atri Token avaient été précédemment reconnues au bilan, en produits constatés d'avance. Compte tenu de la fin des accords avec l'ancienne co-entreprise et de l'arrêt du projet de nouveau token annoncé au cours de l'exercice, les montants comptabilisés au passif ont été comptabilisés en Autres produits dans le compte de résultat pour le montant correspondant. Les tokens Atri détenus par Atari ne sont pas valorisés dans les états financiers.

Pour les crypto-monnaies détenues par la Société, les revenus sont comptabilisés à la valeur de marché le jour où ces crypto-monnaies ont été reçues dans le cadre des ventes de NFT ou de contrats de licences avec des partenaires tiers. Lorsque ces crypto-monnaies sont vendues, un gain ou une perte est reconnue entre la valeur comptabilisée en revenus lorsque celles-ci ont été perçues, et la contre-valeur en euros ou en dollars le jour de leur cession.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon la méthode du coût, à leur valeur d'acquisition minorée des amortissements et pertes de valeur. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des actifs concernés. Les agencements locatifs sont amortis sur leur durée d'utilité estimée ou sur la durée du bail si celle-ci est plus courte. La durée du bail tient compte des périodes de renouvellement possibles. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimées des immobilisations sont les suivantes (i) matériel informatique : 1 à 3 ans ; (ii) mobilier et agencements et autres matériels : 3 à 10 ans.

Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location (IFRS 16)

Lorsque le Groupe est le preneur, les contrats de location (à l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location d'actifs de faible valeur) sont comptabilisés comme un actif de droit d'utilisation dans les immobilisations corporelles à la date à laquelle l'actif loué est disponible pour utilisation. La dette correspondante envers le bailleur est incluse dans le bilan en tant qu'obligation de financement. Les paiements au titre de la location sont répartis entre les charges financières et le remboursement de l'obligation de location de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû au passif. Les droits d'utilisation sont amortis sur la période contractuelle qui a été déterminée pour calculer la dette de loyers afférente.

Test de dépréciation

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation de ses actifs : immobilisations incorporelles, et corporelles. Pour les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilisation déterminée, ce test de dépréciation est réalisé dès que des indicateurs de perte de valeur sont observables. Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation. Lorsque la juste valeur d'une immobilisation incorporelle ou corporelle s'apprécie au cours d'un exercice et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

Pour les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilisation non déterminée, un test de dépréciation est systématiquement effectué chaque année sur la base de la plus haute des valeurs suivantes et chaque fois qu'un indice de perte de valeur est observé (i) projection actualisée des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 3 ans (ii) prix de vente net s'il existe un marché actif.

Lorsque le prix de vente net des coûts de sortie ne peut être déterminé de manière fiable, la valeur comptable des immobilisations est comparée à la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs hors frais financiers. Le taux retenu pour l'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût moyen du capital du Groupe.

Dans le cas où le test de dépréciation annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable des immobilisations ou des goodwill à leur juste valeur. Les pertes de valeur constatées sur les Goodwill ne sont jamais reprises en résultat.

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers sont composés de titres de sociétés non consolidées, de participations dans des entreprises associées, d'instruments dérivés non qualifiés de couverture, de dépôts, de la trésorerie positive, des créances d'exploitation. Les actifs financiers sont présentés en « non courants », excepté ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, alors classés selon les cas en « actifs courants », ou en « équivalents de trésorerie ».

Les actifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition pour les instruments qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat. Les coûts d'acquisition des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat sont enregistrés dans le compte de résultat.

Conformément à la norme IFRS 9 - Instruments financiers le Groupe classe ses actifs financiers selon les trois catégories suivantes : (i) coût amorti, (ii) juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (JVOCI), (iii) juste valeur par résultat.

Ce classement dépend du modèle économique de détention de l'actif défini par le Groupe et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments financiers. Les actions en propre détenues par la société mère ou l'une de ses filiales intégrées sont présentées en déduction des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur d'entrée au bilan consolidé. Les plus ou moins-values réalisées lors de la cession de ces actions sont éliminées du compte de résultat consolidé et imputées sur les capitaux propres consolidés.

Stocks

Lorsque des stocks sont constatés, ils sont valorisés selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Leur valeur brute comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achat. Les frais financiers sont exclus de la valeur des stocks. Une provision pour dépréciation/amortissement est constatée afin de ramener la valeur des stocks à leur valeur nette de réalisation lorsque leur valeur de marché probable est inférieure à leur coût de revient. Cette dépréciation est enregistrée en « Autres produits et charges opérationnels » dans le compte de résultat consolidé.

Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont enregistrées à leur juste valeur qui correspond, en général, à leur valeur nominale. Les créances considérées comme douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées en fonction de leur risque de non-recouvrement.

Conformément à la norme IFRS 9, le Groupe utilise le modèle simplifié de dépréciation des créances commerciales basé sur l'analyse des pertes attendues sur la durée de vie de la créance. Après analyse de la probabilité de défaut des créanciers, certaines créances commerciales peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

Selon IFRS 9, les corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues correspondent soit aux pertes de crédit attendues pour les douze mois suivant la date de clôture, soit aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie totale de l'actif financier.

L'évaluation des pertes de crédit attendues pour la durée de vie totale de l'actif financier s'applique si le risque de crédit d'un actif financier à la date de clôture a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale. Dans le cas contraire, l'évaluation se fait en fonction des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir. L'écart entre la valeur comptable et la valeur recouvrable est comptabilisé en résultat opérationnel courant. Les pertes de valeur peuvent être reprises si l'actif retrouve sa valeur initiale dans le futur. La perte de valeur est considérée comme définitive lorsque la créance est elle-même considérée comme définitivement irrécouvrable et passée en perte.

Trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, aisément mobilisables et qui sont cessibles à très court terme, convertibles en un montant de liquidités, présentant un risque négligeable de changement de valeur).

Paievements en actions

Le Groupe effectue des paiements fondés sur des actions, acquittés en instruments de capitaux propres sous la forme de stocks options ou d'attributions gratuites d'actions.

Les paiements fondés sur des actions, acquittés en instruments de capitaux propres, sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution des droits (hors effet de conditions non liées au marché). La charge cumulée reconnue est basée sur la juste valeur à la date d'attribution des droits et sur l'estimation du nombre d'actions qui seront finalement acquises (avec prise en compte de l'effet des conditions d'acquisition non liées au marché). Elle est comptabilisée, tout au long de la période d'acquisition des droits, dans le résultat opérationnel courant avec une contrepartie directe en capitaux propres. La juste valeur des stocks options est déterminée selon le modèle Black-Scholes.

Intérêts minoritaires

Dans l'état consolidé de situation financière dans les capitaux propres, les participations ne donnant pas le contrôle doivent être présentées séparément de la participation des propriétaires de la société mère. Le résultat global total doit être attribué aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle.

Provisions

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, résultant d'événements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES ASSIMILÉS

Régimes à cotisations définies

Conformément aux lois et aux usages en vigueur dans chaque pays, les filiales du Groupe contractent des engagements liés aux régimes de retraite, aux régimes d'assurance vie et invalidité, à la couverture des frais médicaux des employés actifs et à d'autres régimes d'avantages sociaux. S'agissant d'engagements contractés exclusivement dans le cadre de régime à cotisations définies, le Groupe comptabilise les charges correspondantes au fur et à mesure que les cotisations sont dues.

Le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont encourues dans les coûts opérationnels, en fonction des bénéficiaires du plan.

Régimes à prestations définies

Les estimations des obligations du Groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies sont calculées annuellement, conformément à IAS 19R, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie, le taux d'actualisation et le taux de rotation du personnel.

Le montant de la provision constituée au regard des engagements de retraite et assimilés correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels résultant de la variation de valeur de l'obligation actualisée au titre des prestations définies incluent d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et le réalisé, et, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles. Les écarts actuariels sont comptabilisés intégralement dans les capitaux propres.

Passifs et instruments financiers

Les passifs financiers incluent les dettes obligataires et autres emprunts, les dettes sur contrats de location-financement et les dettes d'exploitation.

Les passifs financiers sont présentés en « non courants », exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, alors classés en « passifs courants »

Dettes financière

Les dettes financières comprennent les prêts d'actionnaires accordés par IRATA LLC à Atari SA ainsi qu'à certaines entités du Groupe (notamment Infogrames LLC), pour les besoins opérationnels et le financement des acquisitions.

Par ailleurs, le Groupe a conclu un accord de coédition avec la société FIG, pour le développement de nouveaux jeux basés sur les IP d'Atari. Dans ce cadre, FIG a versé un montant de 0,4 M€ pour financer le développement de certains nouveaux jeux, dans le cadre d'un accord de partage des revenus, basé sur la performance commerciale des jeux.

De même, Digital Eclipse avait conclu un accord avec la société FIG en 2021 afin de développer certains jeux et pour lequel elle avait reçu un paiement de 8,9 M€.

Ces paiements ont été comptabilisés en dettes pour leur juste valeur pour un montant de 6,9 M€. Conformément à la norme IFRS 9, la juste valeur de la dette est réévaluée à la fin de chaque période en fonction de la performance commerciale des jeux sous-jacents, des données disponibles et des modalités de paiement telles que prévues par les accords contractuels. Sur cette base, la différence entre la valeur nominale et la juste valeur de la dette est enregistrée dans le compte de résultats à la fin de chaque période, en Autres produits financiers (2,3 M€).

Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées initialement à leur juste valeur qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale et évaluées ensuite à leur coût amorti.

Reconnaissance du revenu - Produit des activités ordinaires

Revenus des ventes de jeux physiques

Le chiffre d'affaires est constaté à la date de livraison des produits aux clients, une provision étant comptabilisée en diminution des ventes au titre des retours estimés pour le montant net de la vente.

Revenus des jeux en ligne et mobiles

Atari tire son chiffre d'affaires de la vente de jeux en ligne, et sur smartphones et tablettes en utilisant les plateformes iOS App Store d'Apple, Android de Google, Facebook. Le Groupe comptabilise son chiffre d'affaires en rapportant au mois considéré le chiffre d'affaires déclaré par les distributeurs ou agents pour cette même période.

Pour chaque contrat conclu, Atari s'interroge sur les caractéristiques afin de déterminer s'il convient de reconnaître le chiffre d'affaires brut ou net du coût des services rendus par les plateformes comme Steam ou Apple :

- Responsabilité dans la transaction
- Risque de stockage
- Liberté de détermination du prix

- Détermination des spécifications du bien
- Risque de crédit

Sur la base de ces critères, et conformément à la norme IFRS 15, l'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net de TVA et autres taxes et net des frais de distribution.

Revenus Hardware

Atari a conclu un contrat de licence avec Plaion pour certains produits hardware. Selon les termes de cet accord, Plaion est responsable de la distribution, de l'expédition et de l'exécution des commandes passées par les distributeurs. Conformément à la norme IFRS 15, Atari comptabilise ces revenus une fois que Plaion perçoit les revenus des distributeurs sur la base des unités vendues.

Pour les ventes réalisées directement sur le site marchand atari.com, Atari comptabilise le chiffre d'affaires au fur et à mesure que les ventes ont lieu. Pour ces ventes réalisées sur atari.com, Atari est considéré comme un distributeur pour Plaion et perçoit à ce titre une part de revenus et des droits de licence sur les ventes réalisées sur atari.com.

Revenus de contrat de services (“work-for-hire”)

Les contrats de services (“work-for-hire”) consistent en des prestations techniques, de développement, fournies par Atari et ses studios (Nightdive et Digital Eclipse) auprès de tiers, détenteurs de propriétés intellectuelles ou éditeurs de jeux vidéo. Les revenus de contrats de services (“work-for-hire”) sont comptabilisés, conformément à la norme IFRS 15, lorsque l'obligation de performance est réalisée, c'est-à-dire lorsqu'une étape d'un projet, telle que définie contractuellement, est achevée, et approuvée par le client.

Revenus de licences

Les revenus des licences sont comptabilisés selon le principe de la norme IFRS 15, qui consiste à comptabiliser les revenus lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

Les produits des licences sont comptabilisés, soit à un moment donné, lorsque l'obligation de performance permet d'inclure des montants non remboursables ou garantis dans les produits (cas des contrats de licence permettant d'utiliser la propriété intellectuelle du Groupe, pour des jeux par exemple). Soit de manière échelonnée dans le temps, lorsque le produit du contrat de licence est comptabilisé sur la durée de la licence, au fur et à mesure que l'obligation de performance est satisfaite (cas des contrats de licence de marque).

Revenus Atari X

Pour les crypto-monnaies, le chiffre d'affaires est comptabilisé à la contre-valeur lorsque cela est possible, ou sinon, au taux de change du jour de la transaction.

Frais Marketing et commerciaux

Les frais de publicité et d'acquisition d'utilisateurs pour les jeux mobiles et en ligne sont passés en charges lorsqu'ils sont encourus et figurent dans le poste « Frais marketing et commerciaux » du compte de résultat consolidé.

Résultat opérationnel courant et résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant est formé de la marge brute diminuée des frais opérationnels courants. Les frais opérationnels courants incluent les coûts de recherche et développement, les frais marketing et commerciaux, les frais généraux et administratifs et les coûts des paiements en actions.

Le résultat opérationnel correspond au résultat opérationnel courant après prise en compte :

- plus et moins-values de cessions d'actifs non financiers autres que les droits de propriété intellectuelle
- coût de restructurations
- pertes de valeur des goodwill ou badwill
- litiges ou événements non récurrents
- reconnaissance de produits constatés d'avance relatifs aux token Atri

Produits et charges financières

Coût de l'endettement financier

Le Groupe Atari le définit comme l'ensemble des emprunts et dettes financières courants et non courants, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le coût de l'endettement financier net est constitué des charges et des produits générés par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux d'intérêt et de change y afférents. Le coût net de l'endettement inclut notamment les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts obligataires, de la partie dette des instruments hybrides, des autres passifs financiers (y compris dette sur contrat de location financement) et de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Autres produits et charges financiers

Le poste « autres produits et charges financiers » inclut notamment les frais payés aux établissements financiers sur les opérations financières, l'effet de réévaluation des créances long terme, les plus et moins-values de cessions d'actifs financiers, les résultats de change.

NOTE 3 – Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au groupe conformément à la norme IFRS 3. L'IFRS 3 exige l'affectation du prix d'achat à l'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition. Le groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme suit :

- la juste valeur de la contrepartie transférée, plus
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris, le cas échéant.

Au cours de l'exercice, le Groupe a procédé à l'acquisition de deux studios, Nightdive et Digital Eclipse spécialisés dans la restauration, l'optimisation et l'édition de jeux vidéos dits "classiques" et disposant de technologies propriétaires permettant l'adaptabilité des jeux classiques aux systèmes de jeux modernes. Grâce à ces acquisitions, Atari s'appuiera sur les capacités de développement et d'édition de ces studios dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de croissance ciblée sur les jeux rétros. Le chiffre d'affaires généré par les acquisitions au cours de l'exercice 2024 s'élève à 6,7 M€ (à compter de leur date d'acquisition).

Nightdive - La contrepartie transférée comprend le prix d'achat de 100% des actions Nightdive, composé i) d'une contrepartie initiale de 9,5 M\$, payée en espèces pour 4,5 M\$ (4,1 M€) et en actions Atari nouvellement émises pour 5,0 M\$ (4,55 M€), plus ii) un complément de prix d'un montant maximum de 10 M\$ payable en numéraire au cours des trois prochaines années en fonction de la performance future de Nightdive. La différence entre la contrepartie transférée (12,4 M€) et les actifs nets de Nightdive (3,2 M€) est présentée en tant que goodwill.

Digital Eclipse - La contrepartie transférée comprend le prix d'achat de 100% des actions de Digital Eclipse consistant en une contrepartie initiale de 6,3 M\$, dont i) 3,8 M\$ en espèces payés à la date de clôture et ii) 2,5 M\$ en actions ordinaires Atari nouvellement émises à la date de clôture, ainsi qu'un complément de prix pouvant aller jusqu'à 13,5 M\$ payable en espèces au cours des dix prochaines années. La différence entre la contrepartie transférée (16,8 M€) et les actifs nets de Digital Eclipse (-2,6 M€) est présentée en tant que goodwill.

Les coûts relatifs à l'acquisition que le Groupe supporte en raison d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

NOTE 4 – Autres immobilisations incorporelles

Les mouvements sur les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (M€)	Jeux vidéo	Jeux Acquis	Hardware	IP, Licences	Actifs Digitaux	Total
Au 31 mars 2023	36.5	-	-	2.0	0.7	39.1
Acquisitions	18.2	8.0	-	2.7	0.1	29.1
Cessions/sorties	-	-	-	-	(0.3)	(0.3)
Ecart de conversion	(0.4)	(0.0)	-	(0.0)	(0.4)	(0.8)
Au 31 mars 2024	54.3	8.0	-	4.7	0.2	67.2

Amortissements (M€)	Jeux vidéo	Jeux Acquis	Hardware	IP, Licences	Actifs Digitaux	Total
Au 31 mars 2023	(31.0)	-	-	(0.3)	(0.1)	(31.4)
Amortissements	(9.7)	(1.0)	(0.0)	(1.5)	(0.0)	(12.2)
Cessions/sorties	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	0.5	-	0.0	(0.1)	0.1	0.5
Au 31 mars 2024	(40.2)	(1.0)	-	(1.8)	-	(43.1)

Valeurs nettes (M€)	Jeux vidéo	Jeux Acquis	Hardware	IP, Licences	Actifs Digitaux	Total
Au 31 mars 2023	5.5	-	-	1.7	0.5	7.7
Au 31 mars 2024	14.1	7.0	-	2.9	0.2	24.1

La valeur brute des immobilisations incorporelles pour la période a augmenté de 39,1 M€ à 67,2 M€ :

- Les immobilisations incorporelles liées aux jeux ont augmenté à 54,3 M€, principalement en raison des investissements continus dans de nouveaux jeux, ainsi que de la R&D résultant des acquisitions de Nightdive et Digital Eclipse (pour un montant total de 13,5 M€) ;
- Le solde des actifs incorporels Hardware est nul à la fin de la période ;
- Les licences et la propriété intellectuelle ont progressé à 4,7 M€, suite aux acquisitions de catalogues de propriété intellectuelle réalisées au cours de la période (catalogue M Network, et catalogue GTI, AtariAge).
- Jeux acquis (+8,0 M€) : représente la valeur des jeux achetés au cours de l'année par Atari (RCT3 pour 6,5 M€) et Infogrames ;
- Actifs digitaux : la valeur brute a diminué de 0,5 M€, reflétant le token tiers accordés dans le cadre de la compensation aux détenteurs d'Atri réalisée en septembre, partiellement compensé par les actifs numériques reçus dans le cadre de l'édition limitée de la collection Summer Camp d'Atari.

SYNTHÈSE DES ACTIFS DIGITAUX DÉTENUS AU 31 MARS 2024

Crypto-monnaies

Atari détient un portefeuille de plusieurs crypto-monnaies dont la valeur nette représente 0,2 M€ au 31 mars 2024. Les autres actifs détenus, non valorisés dans les états financiers comprennent 972 unités de terrains dans The Sandbox et 259 millions de Tokens Atri.

NOTE 5 – DROITS D'UTILISATION RELATIFS AUX CONTRATS DE LOCATION

L'application de la norme IFRS 16 relative aux contrats de locations se traduit par la reconnaissance d'un droit d'utilisation sur les contrats de location des bureaux de New York, Paris et Emeryville. Au 31 mars 2024, ils s'analysent comme suit :

(M€)	FY24	FY23
Droit d'utilisation valeur brute	4.4	3.2
Droit d'utilisation amortissements	(2.6)	(1.9)
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	1.8	1.3

Les droits d'utilisation sont amortis sur la période contractuelle qui a été déterminée pour calculer la dette de loyers afférente.

NOTE 6 – ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Actifs Financiers Non Courants

(M€)	FY24	FY23
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par OCI	10.8	-
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	1.0	1.1
Actifs financiers comptabilisés au coût amorti	0.5	6.8
Actifs financiers non courants	12.3	7.9

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI)

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (Other Comprehensive Income) Cette catégorie enregistre des instruments de dette et des instruments de capitaux propres. Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par OCI s'ils ne sont pas désignés à la juste valeur par résultat et s'ils sont détenus aux fins d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et à des fins de vente et qu'ils donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement au remboursement du principal et aux versements d'intérêts (critère « SPPI »). Les produits d'intérêts, profits et pertes de change et les dépréciations sont enregistrés en résultat. Les variations de juste valeur sont enregistrées en OCI. Lors de la décomptabilisation, les variations de juste valeur cumulées en OCI sont reclassées en résultat. Les instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction peuvent être évalués à la juste valeur par OCI. Le Groupe peut en faire le choix irrévocable, investissement par investissement. Les dividendes sont alors comptabilisés dans le résultat à moins qu'ils ne représentent clairement la récupération d'une partie du coût de l'investissement. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en OCI et ne sont jamais reclassées en résultat.

Au 31 mars 2024 les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent les investissements dans Playmaji (4,6 M€), tinyBuild (1,8 M€) et Antstream (4,3 M€), suite à la conversion en actions des obligations convertibles détenues par Atari qui a donné lieu à un gain de 0,9 M€ dans les autres éléments du résultat global.

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti lorsqu'ils ne sont pas désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, qu'ils sont détenus aux fins d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, et qu'ils donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement au remboursement du principal et aux versements d'intérêts (critère « SPPI »). Le coût amorti ne peut s'appliquer qu'aux instruments de créances : prêts, créances, dépôts, ... Il correspond dans la plupart des cas à la valeur nominale diminuée des pertes de valeurs éventuelles.

Les actifs financiers non courants Atari évalués au coût amorti sont principalement constitués de garanties relatives aux baux des différents bureaux, et de créances commerciales non courantes, dont l'échéance est supérieure à un an, sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif (0,1 M€).

Au 31 mars 2024, les actifs financiers au coût amorti représentent 0,5 M€ contre 6,8 M€ lors de l'exercice précédent compte tenu notamment d'une perte pour créance douteuse d'un montant de 4,0 M€ relative à un contrat de licence et de la conversion en actions de l'emprunt convertible Antstream (3,4 M€).

Actifs financiers à la juste valeur par le résultat

Tous les actifs qui ne sont pas classés comme étant au coût amorti ou à la juste valeur par OCI sont évalués à la juste valeur par résultat. Les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat. Les actifs financiers Atari comptabilisés à la juste valeur par résultat comprennent principalement :

- Des actions de Bayside Games, représentant environ 1,8% du capital, et comptabilisées à hauteur de 0,7 M€. L'évolution par rapport à l'exercice précédent résulte d'un ajustement de la juste valeur de ces titres, résultant en une dépréciation de 0,2 M€.
- Des actions de la société Portal One, représentant environ 0,3% du capital et comptabilisées à hauteur de 0,2 M€.

INFORMATIONS SUR LE BILAN

Le tableau suivant présente les actifs financiers courants et les passifs financiers : leur ventilation selon les différentes rubriques de bilan et leur ventilation par échéance.

Au 31 mars 2024 (M€)	Val. Nette comptable	Echéancier		
		Moins 1 an	Entre 1 & 5 ans	Plus de 5 ans
Clients et comptes rattachés	4.4	4.1	0.3	-
Actifs d'impôt exigibles	1.2	-	1.2	-
Créances financières courantes	12.3	12.3	-	-
Autres actifs courants	2.6	2.6	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.6	2.6	-	-
ACTIFS	23.0	21.5	1.5	-
Dettes locatives	1.9	0.6	1.3	0.0
Provisions risques et charges courantes	-	-	-	-
Dettes financières	39.3	0.4	38.9	-
Dettes d'impôts exigibles	-	-	-	-
Dettes fournisseurs	4.3	4.3	-	-
Autres passifs courants	3.5	3.5	-	-
PASSIFS	49.0	8.9	40.2	0.0

NOTE 7 – IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS

	FY 2024	FY 2023
Impôts différés actifs	1.2	1.2

Le montant des impôts différés actifs demeure inchangé à 1,2 M€.

Au 31 mars 2024, les pertes fiscales reportables aux États-Unis s'élèvent à 280 M\$. Cependant, les pertes subies avant le 1^{er} janvier 2018 ne sont reportables que pendant 20 ans, alors que celles subies après le 1^{er} janvier 2018 peuvent être reportées indéfiniment, et sont limitées à 80% du revenu imposable de l'année. 227 M\$ de pertes fiscales reportables vont donc expirer, dont environ 13 M\$ au cours de l'exercice 2025 et environ 45% dans les 5 prochaines années.

Les pertes fiscales reportables du Groupe en France sont d'environ 740 M€. L'utilisation de ces pertes fiscales est très incertaine compte tenu de l'absence de contribution des entités françaises aux opérations du Groupe, et des restrictions quant à leur utilisation.

NOTE 8 – STOCKS

Au 31 mars 2024, le montant des stocks s'élève à 0,7 M€ (contre 0,5 M€ lors de l'exercice précédent), essentiellement constitué des unités de produits hardware. et les stocks relatifs à Atari Age, et comprennent une dépréciation de 2,7 M€.

NOTE 9 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Au 31 mars 2024 et au 31 mars 2023, le solde des créances clients correspond aux créances envers les distributeurs, encaissées avec un décalage de 30 à 60 jours. Le poste « Clients et comptes rattachés », après déduction des retours sur ventes et autres remises commerciales futures, s'analyse ainsi :

(M€)	FY24	FY23
Clients valeurs brutes	7.8	2.8
Provision dépréciation	(4.4)	-
Clients - Factures à établir	0.7	0.3
Clients et comptes rattachés	4.1	3.1

Les créances clients représentent au 31 mars 2024 un montant de 4,1 M€ et comprennent principalement des redevances à percevoir sur les ventes de jeux. Le montant des créances clients comprend également un ajustement de 4,0 M€ relatif à une perte sur un contrat de licence.

Les créances commerciales et autres créances liées à l'activité opérationnelle sont comptabilisées au coût amorti qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale, diminuée des pertes de valeur éventuelles enregistrées dans un compte spécifique de dépréciation. Les créances étant d'une maturité inférieure à un an, elles ne sont pas actualisées. Conformément à la norme IFRS 9, le Groupe utilise le modèle simplifié de dépréciation des créances commerciales basé sur l'analyse des pertes attendues sur la durée de vie de la créance.

Lorsqu'un retard de paiement est constaté, une analyse est menée portant notamment sur les critères d'antériorité de la créance, la situation financière du client, la négociation éventuelle d'un plan de règlement, des garanties reçues et éventuellement une assurance-crédit afin de déterminer la valeur recouvrable. L'écart éventuel entre la valeur comptable et la valeur recouvrable est comptabilisé en résultat opérationnel courant par une dotation aux provisions. Une perte de valeur est considérée comme définitive lorsque la créance est elle-même considérée comme définitivement irrécouvrable et est alors comptabilisée en perte.

NOTE 10 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs se décomposent comme suit :

(M€)	FY24	FY23
Créances d'impôts et taxes	0.1	0.3
Charges constatées d'avance	2.5	1.5
Autres actifs courants	2.6	1.8

Les créances d'impôts et taxes correspondent essentiellement à des créances de TVA. Les charges constatées d'avance augmentent de 1,5 M€ à 2,5 M€ sur la période et comprennent principalement les redevances dûes aux détenteurs de droits de propriétés intellectuelles par Atari et les studios acquis au cours de l'année.

NOTE 11 – TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) pour 2,6 M€.

(M€)	FY24	FY23
Fonds en caisse et dépôts à vue (disponibilités)	2.6	1.7
Trésorerie & équivalents de trésorerie	2.6	1.7

NOTE 12 – CAPITAL

CAPITAL

Actions ordinaires

Au 31 mars 2024, le capital se compose de 442 405 856 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un montant nominal de 0,01 euro, qui prend notamment en compte 58 295 217 actions nouvelles émises dans le cadre des acquisitions de Nightdive et Digital Eclipse.

A la date de ce document, le capital comprend 442 804 799 actions, en tenant compte notamment de 29 943 actions nouvelles issues de conversion des obligations convertibles et 375 000 actions émises dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions gratuites en juin 2024.

Toutes les actions sont de même catégorie et peuvent être détenues, au gré du porteur, sous forme de Titres au Porteur Identifiable (TPI) ou d'actions nominatives. Chaque action confère à son titulaire un droit de vote sur chacune des résolutions soumises aux actionnaires. Un droit de vote double est attaché à toutes les actions libérées existantes et détenues nominativement par le même actionnaire pendant un minimum de deux ans, ainsi qu'à toutes les actions acquises ultérieurement par ce même actionnaire par l'exercice des droits attachés à ces actions nominatives.

Les variations sur l'exercice en cours et l'exercice précédent se présentent de la manière suivante :

(M€)	FY 24	FY 23
Nombre d'actions en début de période	382,534,286	306,027,429
Augmentation de capital	58,295,217	76,506,857
Attributions d'Actions Gratuites	975,000	-
Exercice d'Obligations Convertibles	601,353	-
Exercice de stock options	-	-
Exercice de Bons de souscriptions d'actions	-	-
Nombre d'actions en fin de période	442,405,856	382,534,286

DIVIDENDES

Le Groupe n'a effectué aucun paiement de dividendes au titre des trois derniers exercices.

ACTIONS PROPRES

A la date du présent Document, la Société détient 3 253 426 de ses propres actions (0,73% du capital).

PLANS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS⁴

Plans en cours	Plan S12	Plan S15	Plan S16	Plan S17	Plan S18
Date de l'Assemblée Générale	30-Sep-16	29-Sep-17	29-Sep-17	29-Sep-17	30-Sep-19
Date du Conseil d'administration	12-Juil-17	16-Juil-18	16-Juil-18	18-Dec-18	14-Juil-20
Nombre total de stock options attribuées	6,006,350	5,935,805	2,000,000	353,182	3,725,000
<i>Dont aux membres du Conseil d'administration</i>	-	-	-	-	-
<i>Wade Rosen</i>	-	-	-	-	-
Date de départ d'exercice des stock-options	12-Juil-18	16-Juil-19	16-Juil-19	18-Dec-19	14-Juil-21
Date d'expiration	11-Juil-25	31-Juil-26	31-Juil-26	17-Jan-27	13-Juil-28
Prix d'exercice	0.2720 €	0.3770 €	0.9770 €	0.2640 €	0.2240 €
Modalités d'acquisitions	1/3 par an	1/3 par an	1/3 par an	1/3 par an	1/3 par an
Attribution sur les périodes antérieures	6,006,350	6,474,039	2,023,063	370,000	3,750,000
Exercice sur les périodes antérieures	(5,450,505)	(5,009,305)	(1,510,500)	(311,750)	(25,000)

⁴ Plans de stock options, à la date du présent Document

Annulation sur les périodes antérieures	(344,407)	(95,665)	-	(2,100,000)
Stock Options en circulation au 31 mars 2022	211,438	1,369,069	512,563	41,432
Attribution au cours de l'exercice FY 2023	-	-	-	-
Exercice au cours de l'exercice FY 2023	-	-	-	-
Annulation au cours de l'exercice FY 2023	-	(712,600)	-	(916,000)
Stock Options en circulation au 31 mars 2023	211,438	656,469	512,563	41,432
Attribution au cours de l'exercice FY 2024	-	-	-	-
Exercice au cours de l'exercice FY 2024	-	-	-	-
Annulation au cours de l'exercice FY 2024	-	-	-	(25,450)
Stock Options en circulation au 31 mars 2024	211,438	656,469	512,563	41,432

Plans en cours	Plan S19	Plan S20	Plan S21-22	Plan S23	Plan S24
Date de l'Assemblée Générale	30-Nov-21	30-Nov-21	30-Nov-21	30-Nov-21	29-Sept-23
Date du Conseil d'administration	30-Nov-21	10-Juin-22	8-Juil-22	17-Jan-23	19-Jan-24
Nombre total de stock options attribuées	2,000,000	500,000	5,000,000	2,000,000	2,000,000
<i>Dont aux membres du Conseil d'administration</i>	-	-	-	-	-
<i>Wade Rosen</i>	-	-	4 000 000 ⁽¹⁾	-	-
Date de départ d'exercice des stock-options	30-Nov-22	10-Juin-22	8-Juil- 2023	17-Jan-24	19-Jan-25
Date d'expiration	30-Nov-29	10-Juin-23	10-Juin-23	17-Jan-27	19-Jan-31
Prix d'exercice	0.3990 €	0.1615 €	0.1478 €	0.1882 €	0.1075 €
Modalités d'acquisitions	1/4 par an	1/4 par an	1/4 par an	1/4 par an	1/4 par an
Stock Options en circulation au 31 mars 2022	2,000,000				
Attribution sur les périodes antérieures		500,000	5,000,000	2,000,000	-
Exercice sur les périodes antérieures	-	-	-	-	-
Annulation sur les périodes antérieures	-	-	-	-	-
Stock Options en circulation au 31 mars 2023	2,036,000	500,000	5,000,000	2,000,000	
Attribution au cours de l'exercice FY 2023		500,000	5,000,000	2,000,000	2,000,000
Exercice au cours de l'exercice FY 2023	-	-	-	-	-
Annulation au cours de l'exercice FY 2024	-	-	-	-	-
Stock Options en circulation au 31 mars 2024	2,036,000	500,000	5,000,000	2,000,000	2,000,000

(1) 25% la première année, puis mensuellement sur trois ans jusqu'en 2026.

PLAN D'ACTIONS GRATUITES

Plans en cours	Plan n° 22-1	Plan n° 22-2
Date de l'Assemblée Générale	30-Nov-21	30-Nov-21
Date du Conseil d'administration	10-Jun-22	10-Jun-22
Nombre d'actions gratuites attribuées	1,500,000	600,000
<i>Dont aux membres du Conseil d'administration</i>		
<i>Wade Rosen</i>	-	600,000
Date de début d'exercice	10-Jun-23	10-Jun-23
Modalités d'attribution	1/4 par an	1 an
Total actions gratuites au 31 mars 2023	1,125,000	600,000

free shares granted during FY 2024	375,000	600,000
free shares exercised during FY 2024	-	-
free shares cancelled during FY 2024	-	-
Total actions gratuites au 31 mars 2024	750,000	-

BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Plan en cours	Plan n° 1
Date de l'Assemblée Générale	30-Nov-21
Date du Conseil d'administration	1-Dec-21
Nombre de BSA attribués	223,739
<i>Dont aux membres du Conseil d'administration</i>	0
Date d'exercice des BSA	1-Jan-22
Date d'expiration	1-Dec-29
Prix d'exercice	0.3990 €
Modalités d'acquisition	1/7 per month
Nombre de BSA en circulation au 31 mars 2023	223,739
BSA attribués au cours de l'exercice FY 2024	
BSA exercés au cours de l'exercice FY 2024	
BSA annulés au cours de l'exercice FY 2024	
Nombre de BSA en circulation au 31 mars 2023	223,739

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires ne sont pas significatifs.

NOTE 13 – PROVISIONS RISQUES ET CHARGES - COURANTES / NON-COURANTES

En fin d'exercice, aucune provision pour risques et charges n'était enregistrée.

NOTE 14 – ENDETTEMENT

ENDETTEMENT PAR NATURE

La dette financière du Groupe se décompose comme suit :

(M€)	FY24	FY23
Prêts d'actionnaires	4.9	7.3
Convertible Bond	27.0	-
Fig Funding	6.9	0.4
Dettes financières non courantes	38.9	7.7
Prêts d'actionnaires	4.9	-
Intérêts courus sur les prêts d'actionnaires	0.1	-
Intérêts courus sur les obligations convertibles	0.3	0.2
Dettes financières courantes	5.3	0.2
Dettes Financières	44.2	7.9

Au 31 mars 2024, la dette financière s'élève à 44,2 M€ contre 7,9 M€ pour l'exercice clos au 31 mars 2023. Cette évolution comprend :

- Le remboursement des prêts d'actionnaires par compensation de créances dans le cadre de l'émission d'obligations convertibles réalisée le 1^{er} juin 2023 pour un montant total de 16,3 M€, qui comprenait également deux prêts d'actionnaires conclus au cours de l'exercice (5 M€ le 31 mars 2023) et 5,5 M\$ en mai 2023 pour les besoins du financement de l'acquisition de Nightdive ;
- Depuis lors, un total de 9,8 M€ de nouveaux prêts ont été conclus entre Atari SA, Infogrames LLC et IRATA au cours de l'exercice 2024 ;
- L'émission le 1^{er} juin 2023 d'obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles Atari pour un montant nominal de 30 M€. Conformément à la norme IAS 32, cet emprunt obligataire convertible a été divisé en une composante capitaux propres, d'un montant de 3,6 M€ (correspondant à la juste valeur de l'option d'achat sous-jacente) et une composante dette de 27 M€ ;
- Atari et Digital Eclipse ont conclu un accord avec FIG, membre de l'écosystème Republic, pour le développement de nouveaux jeux. Selon ces accords, Atari et Digital Eclipse ont perçu un paiement total de 9,3 M€ de FIG pour développer certains nouveaux jeux, avec partage de revenus, sur la base de la performance commerciale des jeux. Au 31 mars 2024, et selon la norme IFRS 9, la juste valeur de la dette a été réévaluée afin de tenir compte de la performance commerciale des jeux concernés et est estimée au 31 mars 2024 à 6,9 M€. La différence avec la dette initiale (2,3 M€) est enregistrée au compte de résultat en autres produits financiers.

NOTE 15 – DETTES LOCATIVES COURANTES / NON-COURANTES

Le Groupe suit le principe de la norme IFRS 16 – Contrats de location. Celle-ci prévoit un principe unique de comptabilisation de tous les contrats de location au bilan des preneurs, avec constatation d'une dette correspondant à la somme des paiements futurs actualisés au taux de 3%. La maturité des dettes locatives se présente comme suit :

(M€)	FY24	FY23
Dettes locatives à mois d'un an	0.6	0.4
Dettes locatives entre 1 et 5 ans	1.3	1.0
Dettes locatives à plus de 5 ans	0.0	-
Dettes locatives	1.9	1.4

NOTE 16 – AUTRES PASSIFS - COURANTS / NON COURANTS

Les autres passifs se décomposent comme suit :

(M€)	FY24	FY23
Autres passifs non courants	17.4	0.7
Autres passifs non courants	17.4	0.7
Dettes fournisseurs	4.3	2.7
Autres passifs courants	3.5	4.6
Autres passifs courants	7.8	7.4

Les autres passifs non courants augmentent de 0,7 M€ à 17,4 M€ au cours de la période, compte tenu de la comptabilisation d'un complément de prix de 16,6 M€ lié aux acquisitions réalisées au cours de l'année (Nightdive, Digital Eclipse et le jeu RCT3), conformément aux conditions des acquisitions. Les autres passifs non courants comprennent également une provision couvrant l'incertitude sur l'utilisation des pertes fiscales historiques reportées aux États-Unis.

Les dettes fournisseurs augmentent de 2,7 M€ à 4,3 M€ compte tenu des redevances dues à certains détenteurs de droits de propriétés intellectuelles.

Les autres passifs courants diminuent de 4,6 M€ à 3,5 M€. Cette diminution provient principalement de la reconnaissance au compte de résultat des produits constatés d'avance relatifs aux attributions de tokens Atri pour un montant de 2,2 M€. Les tokens ATRI précédemment accordés ou attribués au cours des périodes précédentes

ont été comptabilisés en produits constatés d'avance, en l'absence de cas d'utilisation et en vertu de l'obligation de performance de la norme IFRS 15. Compte tenu de la fin des accords avec l'ancienne coentreprise et de l'arrêt du projet de nouveaux jetons, les montants comptabilisés en passif ont été comptabilisés en Autres produits dans le compte de résultats pour le montant correspondant. Les jetons ATRI détenus par Atari ne sont pas évalués dans les états financiers.

Les autres passifs courants comprennent également un montant estimé de 1,0 M€ correspondant au complément de prix payable sur l'exercice en cours sur les acquisitions réalisées.

NOTE 17 – INFORMATION SECTORIELLE - CHIFFRE D'AFFAIRES

La norme IFRS 8 définit un secteur opérationnel comme un composant d'une entité :

- Qui a des activités commerciales dont il peut tirer des revenus et pour lesquelles il peut engager des dépenses (en ce compris des revenus et des dépenses liés à des opérations avec d'autres composants de la même entité) ;
- Dont les résultats opérationnels sont examinés régulièrement par le principal décideur opérationnel de l'entité, afin de prendre des décisions d'affectation des ressources au secteur et d'évaluer sa performance ;
- Et pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles.

Le Groupe est organisé autour de quatre lignes de métier : Jeux (Games), Hardware, License, et Atari X (anciennement dénommé Web3).

L'activité d'Atari est appréhendée actuellement dans sa globalité, au sein d'un secteur opérationnel unique représentatif de son unité génératrice de trésorerie (UGT).

(M€)	FY24	FY23
Games	14.4	7.2
Hardware	4.2	0.7
Licensing	1.8	1.3
Atari X	0.2	0.9
Total Chiffre d'affaires	20.6	10.1

Au 31 mars 2024, Atari a réalisé un chiffre d'affaires de 20,6 M€ contre 10,1 M€ pour l'exercice précédent, soit une progression de 104% à taux de change courant et de 103% à taux de change constant. Le chiffre d'affaires de la période comprend notamment la contribution de Nightdive et Digital Eclipse à compter de leur date d'acquisition (11 mai 2023 et 31 octobre 2023 respectivement), pour un montant total de 6,7 M€.

NOTE 18 – CHARGES OPÉRATIONNELLES COURANTES

Atari présente son compte de résultat consolidé par fonction.

(M€)	FY24	FY23
R&D	4.4	2.3
Amortissements	7.5	2.0
Stock Options	0.1	0.1
Frais de recherche et développement	12.0	4.4
Marketing et vente	1.1	0.7
Stock Options	0.1	0.0
Frais de marketing et de vente	1.2	0.7

Frais généraux et administratifs	7.7	7.8
Stock Options	0.1	0.6
Frais généraux et administratifs	7.8	8.5

Autres produits et charges d'exploitation	(0.6)	(0.4)
Autres produits et charges d'exploitation	(0.6)	(0.4)

Frais de recherche et développement - Les frais de recherche et développement au cours de la période s'élèvent à 12,0 M€ sur la période, en augmentation par rapport à la période précédente, compte tenu de la consolidation des frais de R&D résultant de l'acquisition de Nightdive et Digital Eclipse (+2,6 M€). L'augmentation est également due au changement de la politique d'amortissement pour l'année fiscale 2024 conduisant à comptabiliser des charges d'amortissement plus élevées (+2,8 M€) sur l'exercice.

Frais de marketing et de vente - Les frais de marketing et de vente s'élèvent à 1,2 M€, contre 0,7 M€ pour la période précédente, l'augmentation par rapport à la période précédente étant principalement due aux frais de marketing et de vente de Nightdive Studios et Digital Eclipse.

Frais généraux et administratifs - Les frais généraux et administratifs représentent 7,8 M€ contre 8,5 M€ lors de l'exercice précédent.

Autres produits (charges) d'exploitation - Les autres charges d'exploitation de 0,6 M€ comprennent notamment d'ajustements sur les montants des provisions.

NOTE 19 – AUTRES PRODUITS (CHARGES) OPÉRATIONNELS

(M€)	FY24	FY23
Autres produits		1.3
Reconnaissance de produits différés	2.2	-
Autres charges	(8.4)	(3.8)
Autres produits (charges)	(6.2)	(2.5)

La reconnaissance de revenus différés pour la période de +2,2 M€ est liée à la reconnaissance de revenus sur les ventes de tokens Atri précédemment comptabilisés au bilan, en produits constatés d'avance (Note 16 - Autres passifs - Courants et Non courants).

Les autres charges comprennent notamment une dépréciation de 3,6 M€ sur certains jeux, ainsi qu'une dépréciation de 4,0 M€ sur une créance liée à un contrat de licence.

NOTE 20 – RESULTAT FINANCIER NET

(M€)	FY24	FY23
Charge calculée IFRS 16 Dette sur loyers	(0.1)	(0.0)
Intérêts sur dettes	(0.7)	(0.3)
Intérêts sur créances	0.0	0.2
Coût de l'endettement financier	(0.7)	(0.2)

Résultat de change	(0.0)	(0.2)
Dépréciations sur titres non consolidés	0.0	0.4
Désactualisation créances long terme	0.3	0.2
Perte créances sur participations	-	(0.2)

Gain (perte) sur crypto actifs	0.0	0.1
Résultat cession titres non consolidés	0.0	0.2
Amortisation du coût des obligations	(2.6)	-
Autres	2.4	(0.4)
Autres produits et charges financiers	0.1	0.1
Résultat financier net	(0.6)	(0.1)

Les charges financières nettes pour la période s'élèvent à 0,6 M€ contre 0,1 M€ pour la période précédente. Le coût de la dette s'élève à -0,7 M€ pour la période, comprenant notamment les charges d'intérêts sur les obligations convertibles depuis leur émission le 1^{er} juin 2023, ainsi que les intérêts sur les prêts d'actionnaires.

Les autres charges financières comprennent notamment l'amortissement du coût des obligations convertibles pour 2,6 M€ conformément à la norme IFRS 9.

Les autres produits financiers comprennent également un impact positif de 2,3 M€ lié à l'ajustement du paiement FIG reçu sur les exercices 2023 et 2024 dans le cadre de l'accord de coédiction et visant à développer certains nouveaux jeux avec Atari et Digital Eclipse (voir Note 14 - Dette financière).

NOTE 21 – IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔTS

Compte tenu de ses résultats et de ses reports déficitaires, le Groupe n'a pas enregistré de charge d'impôt significative, au titre de la période close le 31 mars 2024.

NOTE 22 – ACTIVITÉS NON POURSUIVIES

RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES

Pour l'exercice 2024, il n'y a pas eu d'activités abandonnées.

ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs et passifs destinés à la vente au 31 mars 2024 correspondent aux éléments restants sur les sociétés africaines en cours de fermeture conformément aux exigences de la norme IFRS 5.

NOTE 23 – RÉSULTAT PAR ACTION

Le Groupe présente un résultat par action de base. Le résultat par action correspond au résultat net du Groupe rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué le cas échéant des titres auto-détenus.

- Nombre d'actions retenu pour le résultat par action : 422,717,449
- Nombre d'actions au 1^{er} avril 2023 : 382,534,286
- Déduction des actions propres : 3,253,426
- Nombre moyen pondéré d'actions en circulation : 422,717,449

NOTE 24 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS DONNÉS

Engagements de location simple - La Société a conclu un contrat de bail relatif à son siège parisien pour une durée de 3 ans renouvelable prenant effet au 1er mai 2019. Le loyer annuel chargé est d'environ 76K€. Un contrat de bail a également été conclu pour les bureaux de la Société à New-York (prenant effet au 25 septembre 2017), et pour lequel le loyer annuel est d'environ 395K\$. Digital Eclipse, société acquise au cours de l'exercice 2024 a conclu un contrat de bail relatif à ses locaux de bureaux situés à Emeryville, Californie, d'une durée de 5 ans années, prenant effet au 1er janvier 2023 et renouvelable pour une période de 2 ans), et dont le loyer annuel est d'environ 276K\$.

ENGAGEMENTS RECUS

Atari a reçu un engagement de soutien de la part de son actionnaire principal, IRATA LLC, société holding détenue par Wade Rosen, Président - Directeur Général d'Atari, jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les résultats pour l'exercice clos au 31 mars 2025.

NOTE 25 – GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

La gestion des risques est assurée par la société Holding selon le contexte des marchés financiers et en fonction des procédures établies par la direction. Le cas échéant, les opérations de change sont effectuées, en fonction des lois locales et des possibilités d'accès aux marchés financiers. Les filiales peuvent contracter directement avec des banques locales sous la surveillance de la société Holding et en accord avec les procédures et la politique du Groupe.

RISQUES LIÉS AU CHANGE

Le Groupe n'a pas mis en place une politique de couverture de change sur ses opérations commerciales.

Toutefois, les comptes consolidés du Groupe étant présentés en euros, les actifs, passifs, produits et charges enregistrés dans des devises autres que l'euro doivent donc être convertis en euros au taux de change applicable pour être inclus dans les comptes consolidés du Groupe. Le risque de conversion le plus critique concerne le chiffre d'affaires et le résultat des filiales qui enregistrent leurs transactions en dollars US (USD) ainsi que les actifs incorporels et écarts d'acquisition du Groupe en USD.

Une variation défavorable de la parité euro / dollar n'aurait pas de conséquence significative sur la position globale en devise. A titre indicatif, une variation de 1% défavorable du dollar par rapport à l'euro entraînerait, sur la base des comptes clos au 31 mars 2024 :

- Une variation de -0,2 M€ sur le chiffre d'affaires consolidé ;
- Une variation non-significative du résultat net consolidé du Groupe.

RISQUE DE TAUX

Au cours de l'exercice 2024, Atari a conclu de nouveaux prêts d'actionnaires auprès d'IRATA LLC, à taux fixe. L'endettement actuel comprend également les obligations convertibles à taux fixe de 6,5%.

RISQUE DE CRÉDIT

Le lecteur est invité à se reporter au facteur de risque de la section 5.2 "Risques liés à l'activité du Groupe et son organisation" relatif au crédit et au risque de contrepartie du Document d'enregistrement universel.

Les créances long terme au 31 mars 2024 s'élèvent à 0,1 M€.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le lecteur est invité à se reporter à la Note 2 du présent rapport financier annuel relatif à l'application du principe de continuité d'exploitation.

NOTE 26 – PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite. La part à moins d'un an d'une provision est enregistrée en courant, le solde en non courant.

A la connaissance de la Société, il n'a été engagé aucune poursuite de la part d'un gouvernement, aucune procédure judiciaire ou d'arbitrage, en ce compris toute procédure ou menace de procédure, qui pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière du Groupe et sa rentabilité ou a eu un tel impact au cours des douze derniers mois.

NOTE 27 – OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les parties liées du Groupe comprennent les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable, les actionnaires qui exercent un contrôle conjoint sur les coentreprises du Groupe, les mandataires sociaux, dirigeants et administrateurs du Groupe, ainsi que les sociétés dans lesquelles ceux-ci exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable. Les opérations réalisées avec les filiales sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle sont éliminées au sein des comptes consolidés.

La société mère Atari SA facture au Groupe des prestations de services de holding, des prestations administratives, des intérêts sur avances de trésorerie. Atari Inc refacture également aux États-Unis des prestations administratives.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Conformément à l'article L. 225-37-4, 2 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise doit comprendre, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions conclues, directement ou indirectement, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires détenant plus de 10% des droits de vote d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par le premier au sens de l'article L. 233-3.

Les conventions réglementées intervenues ou continuées au cours de l'exercice sont décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article L.225-40 du Code de Commerce.

Les conventions intervenues ou continuées lors de l'exercice sont décrites ci-après :

Prêts d'actionnaires IRATA :

- Le 17 janvier 2022, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 1,5M\$, à un taux d'intérêt de 8% par an ;
- Le 11 novembre 2022, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaire à Atari SA pour un montant total de 2,4 M€, à un taux d'intérêt de 8,75% par an ;
- Le 28 février 2023, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaire à Atari SA pour un montant total de 2,6 M€, à un taux d'intérêt de 8,75% par an ;
- Le 31 mars 2023, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaire à Atari SA pour un montant total de 5 M€, à un taux d'intérêt de 8,75% par an.

Il est précisé que chacun des prêts d'actionnaire mentionné ci-dessus contient une clause d'exigibilité anticipée par compensation de créance en cas de souscription par Irata à une émission de valeurs mobilières donnant accès au capital. Le remboursement des prêts d'actionnaire Irata a donc été effectué par compensation avec la souscription d'Irata à des obligations convertibles le 1er juin 2023 pour un montant de 16 333 740,68 euros.

- Le 22 janvier 2024, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 2,0M\$, à un taux d'intérêt de 10% par an ;
- Le 31 janvier 2024, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 1,2 M€, à un taux d'intérêt de 10% par an ;
- Le 4 mars 2024, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 2,0M\$, à un taux d'intérêt de 10% par an ;
- Le 14 mars 2024, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 4,0M\$, à un taux d'intérêt de 11% par an ;
- Le 10 avril 2024, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 4,5M\$, à un taux d'intérêt de 10% par an ;
- Le 22 juillet 2024, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 1,5M\$, à un taux d'intérêt de 10% par an ;
- Le 31 juillet 2024, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 0,9 M€, à un taux d'intérêt de 10% par an.

Contrats conclus dans le cadre de l'Acquisition de Nightdive :

- Le 3 mai 2023, la Société a conclu un traité d'apport avec les actionnaires de Nightdive (dont Wade Rosen) dans le cadre de l'Acquisition, en vertu duquel les actionnaires transféreront 1 912 500 actions Nightdive à Atari.

Contrat conclu dans le cadre de l'émission des obligations convertibles :

- Le 23 mai 2023, Irata s'est irrévocablement engagée à souscrire à l'Offre (l'« Engagement de Souscription») durant le délai de priorité de l'émission envisagée des Obligations Convertibles, à titre irréductible, à hauteur de sa quote-part dans le capital de la Société (soit un nombre total de 55 460 000 Obligations Convertibles) et à titre réductible, à hauteur du solde du montant total de l'Offre non souscrit par elle à titre irréductible, soit jusqu'à un montant total maximum (prime d'émission incluse) de 21 861 000 euros (soit jusqu'à 144 540 000 Obligations Convertibles). Par ailleurs, dans l'hypothèse seulement où à l'issue de la période de souscription de l'offre au public, les souscriptions ne représenteraient pas 100% du montant de l'Offre, Irata s'est engagée irrévocablement et inconditionnellement à souscrire aux Obligations Convertibles qui n'auront pas été intégralement libérées par les souscripteurs permettant d'atteindre ce seuil de 100% du montant en principal de la présente offre d'obligations convertibles, un nombre d'Obligations Convertibles permettant d'atteindre ce seuil de 100% du montant de la présente émission d'obligations convertibles, soit jusqu'à un maximum de 200.000.000 Obligations Convertibles pour un montant de 30 M€. Le montant de l'Engagement de Souscription a été payé, en priorité, par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles qu'Irata détient sur la Société au titre de tous les prêts d'actionnaires précédemment accordés, pour un montant total de 16 333 740,68 euros et le solde en numéraire.

L'ensemble des conventions listées ci-dessus feront l'objet d'une approbation lors de la prochaine assemblée générale au titre de la procédure des conventions réglementées.

Rémunération du Président-Directeur Général

Le tableau ci-après intègre les rémunérations et les avantages de toutes natures alloués et versés à Monsieur Wade Rosen en lien avec son mandat, par la Société et par les sociétés contrôlées aux États-Unis, au sens de l'article L233-16 du Code de Commerce.

	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Montant dû	Montant versé ⁵	Montant dû	Montant versé
Rémunération fixe ⁶	\$370,977	\$1,171,720	\$558,000	-
Mandat d'administrateur	-	€20,000	€20,000	€30,000
Mandat de Président du Conseil ⁷	€60,000	€60,000	€60,000	€60,000
Stock-options	€17,511	€82,442	-	-
Actions gratuites	-	€98,400	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-

Le 6 avril 2021, M. Wade Rosen a pris les fonctions de Directeur général du Groupe, en complément de son mandat de Président du Conseil d'administration qu'il occupe depuis le 3 avril 2020. M. Wade Rosen a choisi de renoncer à toute prestation de couverture des risques de santé, de décès et d'invalidité. M. Wade Rosen prend à sa charge tous ses frais de sécurité sociale et de retraite ainsi que toutes autres cotisations salariales ou patronales aux États-Unis, sur la base des montants qui lui sont versés par les sociétés américaines.

⁵ Au cours de l'exercice (y compris au titre de l'exercice précédent)

⁶ Ce montant est payé en US\$ et aux États-Unis. M. Rosen ne bénéficie d'aucune indemnité de départ en cas de cessation de ses fonctions en tant que Directeur général ou de producteur.

⁷ Le Conseil d'administration du 15 octobre 2021, sur recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé d'attribuer au titre des fonctions de Président du Conseil d'administration, une rémunération mensuelle de 5 000 euros bruts pour la société Atari SA.

ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉES AU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Date du CA	Plan	Nombre d'actions	Date d'acquisition	Conditions de performance
10 juin 2022	2022-2	600,000	10 juin 2023	600 000 actions un an après la date d'attribution, avec une période de conservation d'un an

STOCK OPTIONS ATTRIBUÉES AU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Date du CA	Plan	Nombre d'actions	Date d'acquisition	Conditions de performance
8 juillet 2022	2022-2	4 000 000	8 juillet 2026	25% la première année, mensuellement jusqu'en 2026

AUTRES AVANTAGES ATTRIBUÉS

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation de mandat	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Wade Rosen	Oui	Non	Non	Non

Rémunération des administrateurs

Le montant maximal de l'enveloppe de la rémunération à répartir entre les administrateurs est voté par l'Assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil d'administration au regard des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations.

	FY 2024		FY 2023	
	Montant dû	Montant versé	Montant dû	Montant versé
Kelly Bianucci	€45,000	€40,000	€40,000	€40,000
Alyssa Padia Walles ⁸	-	-	-	€30,000
Alexandre Zyngier ⁹	€58,716	€58,716	€57,024	€57,024
Jessica Tams	€35,000	€30,000	€30,000	-
Total	€138,716	€127,716	€127,024	€127,024

NOTE 27 – FAITS MARQUANTS POST CLÔTURE

AVRIL 2024 - Atari relance Infogrames en tant que label d'édition

Atari a annoncé la création d'un nouveau label d'édition sous la marque Infogrames. En lançant ce nouveau label, Atari redonne vie à une marque connue pour le développement de jeux et leur distribution mondiale du début des années 1980 au début des années 2000. L'objectif d'Infogrames est d'acquérir des droits de propriété intellectuelle et d'édition de jeux, dans différents genres, qui ne font pas partie du portefeuille principal de droits de propriété intellectuelle associés à la marque Atari. Au fil du temps, le portefeuille pourrait également inclure certains des titres anciens publiés pour la première fois par Infogrames. Les développeurs et détenteurs de droits de propriété

⁸ Madame Alyssa Padia Walles a démissionné de son mandat d'administratrice le 10 mai 2022

⁹ Rémunération annuelle perçue par Alexandre Zyngier au titre de son contrat de travail aux États-Unis avec Atari Inc, pour l'exercice des fonctions de « Project Manager »

intellectuelle intéressés peuvent s'adresser à contact@infoframes.com. Infoframes a l'intention de gérer activement son catalogue de titres en élargissant la distribution numérique et physique, et en développant de nouvelles collections et suites. Conformément à l'approche d'Atari, Infoframes considère la préservation des jeux comme un élément essentiel de sa mission.

AVRIL 2024 - Infoframes acquiert le jeu *Totally Reliable Delivery Services* auprès de tinyBuild LLC

Infoframes a annoncé sa première acquisition de propriété intellectuelle avec l'achat des jeux *Totally Reliable Delivery Service*, et des marques déposées auprès de tinyBuild LLC. Sorti pour la première fois en 2019, *Totally Reliable Delivery Service* est un jeu multijoueur pour tous les âges, qui met en scène le monde de la livraison de colis, dans un *sandbox* ouvert rempli de gadgets absurdes, de véhicules de livraison improbables et d'une bonne dose de chaos.

MAI 2024 - Acquisition de la marque Intellivision et de certains jeux

Atari a annoncé le rachat de la marque Intellivision et de certains jeux à Intellivision Entertainment LLC. Intellivision Entertainment LLC changera de marque et poursuivra ses activités de développement et de distribution de la console de jeu de marque Amico, avec une licence d'Atari pour continuer à distribuer de nouvelles versions des jeux Intellivision sur la console Amico. Atari cherchera à étendre la distribution numérique et physique des anciens jeux Intellivision, à créer éventuellement de nouveaux jeux et à explorer les possibilités de marques et de licences dans le cadre d'un plan à long terme visant à créer de la valeur à partir des propriétés Intellivision.

JUIN 2024 - Acquisition de *Surgeon Simulator* auprès de tinyBuild

Infoframes, filiale d'Atari spécialisée dans l'édition et la distribution de jeux, a annoncé l'acquisition de la franchise *Surgeon Simulator* dans le cadre d'un accord avec tinyBuild Inc. Le célèbre simulateur d'opérations médicales combine des transplantations à la première personne, des actions héroïques pour sauver des vies et de l'humour noir avec des théâtres chirurgicaux inattendus (une ambulance en mouvement, des couloirs d'hôpital et même un espace en gravité zéro).

NOTE 28 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires au titre des exercices clos au 31 mars 2024 et au 31 mars 2023 au titre du contrôle légal des comptes annuels ainsi qu'au contrôle des comptes consolidés sont ci-dessous.

	Exercice 2024	Exercice 2023
K€	Deloitte	Deloitte
Commissariat aux comptes	161	161
Autres services ¹⁰	105	90
Total	266	250

¹⁰ Les services autres que la certification des comptes fournis par les commissaires aux comptes au cours de l'exercice 2024 ont principalement consisté en l'examen du prospectus pour l'émission d'obligations convertibles réalisée en juin 2023.

2. ÉTATS FINANCIERS D'ATARI SA

2.1. Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Atari S.A. pour l'exercice clos le 31 mars 2024

À l'assemblée générale de la société ATARI

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ATARI relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des titres de participation et créances rattachées à des titres de participation et le débouclage des opérations liées au ATRI Token.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 31 juillet 2024

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Benoit PIMONT

2.2. Comptes annuels Atari S.A

Atari SA est une Société anonyme de droit français dont le siège social est situé au 25 rue Godot de Mauroy 75009 Paris – France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 699 106.

Les comptes sociaux au 31 mars 2024 ont été approuvés par le Conseil d'administration en date du 30 juillet 2024 et seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale. La Société est cotée sur Euronext Growth Paris.

BILAN

ACTIF (K€)		FY 24	FY 23
Immobilisations incorporelles	Note 3	-	-
Immobilisations corporelles	Note 3	1	1
Immobilisations financières	Note 4	51 482	16 078
Actif immobilisé		51 483	16 079
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances Clients et comptes rattachés	Note 5	1 120	256
Autres créances	Note 6	87	260
Instruments financiers à terme et jetons détenus	Note 7	84	290
Disponibilités et valeurs mobilières de placement		555	639
Actif circulant		1 846	1 444
Comptes de régularisation	Note 8	820	1 119
Total actif		54 149	18 642
PASSIF (K€)		FY 24	FY 23
Capital		4 424	3 825
Primes d'émission, fusion, apports		38 554	32 652
Réserve légale		946	946
Report à Nouveau		(33 685)	42 202
Résultat de l'exercice		(242)	(75 886)
Capitaux propres	Note 9	9 998	3 739
Autres fonds propres	Note 10	-	-
Provisions pour risques et charges	Note 10	1 139	775
Emprunts obligataires		30 229	
Emprunts et dettes auprès des établissts de crédit			
Emprunts & dettes financières diverses	Note 11	9 603	8 447
Fournisseurs & comptes rattachés	Note 12	230	900
Dettes d'exploitation	Note 13	469	479
Dettes		40 531	9 826
Comptes de régularisation	Note 8	2 482	4 301
Total passif		54 149	18 642

COMPTE DE RÉSULTAT

(K€)		FY 24	FY 23
Chiffre d'affaires		508	535
Autres produits		2 326	110
Reprise amortissements, provisions & transferts de charges		-	507
PRODUITS D'EXPLOITATION	<i>Note 14</i>	2 833	1 151
Achats de marchandises			
Autres achats et charges externes	<i>Note 15</i>	(1 402)	(1 692)
Impôts et taxes		(12)	(19)
Charges de personnel	<i>Note 16</i>	(572)	(1 019)
Autres charges	<i>Note 17</i>	(397)	(216)
Dotation aux amortissements et provisions	<i>Note 18</i>	(1)	(1 258)
CHARGES D'EXPLOITATION		(2 384)	(4 205)
RESULTAT D'EXPLOITATION		449	(3 054)
Produits financiers		2 142	1 762
Charges financières		(3 702)	(74 502)
RESULTAT FINANCIER	<i>Note 19</i>	(1 560)	(72 740)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		(1 111)	(75 794)
Produits exceptionnels		7 830	34
Charges exceptionnelles		(6 961)	(127)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	<i>Note 20</i>	869	(92)
Impôt sur les bénéfices	<i>Note 21</i>		
RESULTAT DE L'EXERCICE		(242)	(75 886)

1.1.1. Notes

Les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 mars 2024 et au 31 mars 2023 ont une durée de 12 mois.

NOTE 1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2024

- **Atari annonce une mise à jour concernant son statut de cotation sur les marchés de gré à gré aux États-Unis d'Amérique - Avril 2023**

Après examen des nouvelles règles et réglementations adoptées aux États-Unis d'Amérique et des conditions de cotation sur les marchés OTC, Atari SA a annoncé le 26 avril 2023 qu'elle a reçu l'approbation de l'OTC Markets Group sur sa demande de transfert sur le marché OTC Pink Current, avec effet au 26 avril 2023. Atari est désormais à jour des enregistrements obligatoires requis.

- **Atari a finalisé l'acquisition de Nightdive Studios - Mai 2023**

Atari annonce la réalisation de l'acquisition annoncée le 22 mars 2023, de Nightdive, une société de développement et d'édition de jeux vidéo basée à Vancouver, dans l'État de Washington, aux États-Unis et régie selon les lois de cet État. Le prix d'achat de Nightdive se compose (i) d'un montant initial de 9,5 M\$ payé en numéraire pour 4,5 M\$ (4,1 M€) et en actions nouvelles Atari pour 5,0 M\$ (4,55 M€), ainsi que (ii) d'un complément de prix d'un montant maximal de 10 M\$, en numéraire au cours des trois prochaines années, en fonction des performances futures de Nightdive.

- **Emission d'obligations convertibles - Mai 2023**

Atari annonce le lancement d'une offre d'obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles à échéance le 31 juillet 2026, pour un montant nominal de 30 M€ avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public en France et avec délai de priorité à titre réductible et irréductible des actionnaires, au prix de 0,15 euro par obligation.

- **Succès de l'émission d'obligations convertibles - Juin 2023**

Atari annonce le succès de son offre d'obligations seniors en actions ordinaires nouvelles à échéance le 31 juillet 2026, pour un montant nominal de 30 M€ avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Irata a souscrit à un montant, correspondant à 97,58 % du montant total de l'offre (environ 16,3 M€ par compensation de créances et 12,9 M€ en numéraire).

- **Acquisition de Digital Eclipse - Octobre-Novembre 2023**

Atari annonce le 31 octobre 2023 l'acquisition de Digital Eclipse, une société de développement et édition de jeux vidéos basée à Emeryville en Californie. Le prix d'achat comporte i) un montant initial de 6,3 M\$ payé en numéraire pour 3,8 M\$ et en actions nouvelles pour un montant de 2,5 M\$ en actions nouvelles Atari (résultant en l'émission de 20 165 794 actions nouvelles) ainsi que ii) d'un complément de prix d'un montant de 13,5 M\$, payable en numéraire au cours des dix prochaines années, et en fonction des performances futures de Digital Eclipse. L'acquisition a été finalisée le 6 novembre 2023.

- **Participation au capital de tinyBuild - Décembre 2023 - Janvier 2024**

Atari annonce le 21 décembre 2023 un accord avec tinyBuild Inc, en vue d'investir un montant de 2 M\$ dans le cadre de l'augmentation de capital de 14 M\$ annoncée par tinyBuild. Cet investissement a été finalisé le 30 janvier 2024, au moment de la réalisation de l'augmentation de capital de tinyBuild d'un montant final de 12 M\$. A l'issue de cette opération, Atari détient une participation de 7,9% au capital de tinyBuild.

NOTE 2 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de la société Atari SA sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises. Ils respectent en particulier les dispositions du Règlement 2016-07 et 2020-05 de l'Autorité des Normes Comptables. Et notamment dans le respect des principes de prudence, de régularité, de sincérité, de permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et d'indépendance des exercices.

PRINCIPES COMPTABLES

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Principe de continuité d'exploitation

Au 31 mars 2024, le résultat net d'Atari ressort en perte de 13,5 M€ (contre une perte de 9,5 M€ au titre de l'exercice précédent). Les capitaux propres s'élèvent à 6,8 M€ contre 7,8 M€ pour l'exercice précédent. La dette nette est de 41,6 M€ contre une dette nette de 6,2 M€ l'exercice précédent, et comprend une position de trésorerie de 2,6 M€ et 44,2 M€ de dette financière.

La Société a procédé à une revue de son risque de liquidité sur la base de prévisions d'activité établies pour ses quatre lignes de métiers : Jeux, Hardware, Licence et Atari X. Ces prévisions sont établies sans financement externe. Sur la base de ces hypothèses, dont le calendrier de réalisation est incertain, la Société considère qu'elle dispose des moyens lui permettant de faire face à ses obligations lui permettant de poursuivre son activité sur les douze prochains mois et d'être mesure de faire face à ses échéances, disposant du soutien de son actionnaire de référence, IRATA LLC.

Immobilisations incorporelles et corporelles - Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). La durée d'amortissement est fonction de la nature des immobilisations :

- Logiciels : 1 à 3 ans

- Matériels et outillages : 1 à 4 ans
- Agencements et aménagements 10 ans
- Mobilier 2 à 10 ans

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le système linéaire.

Immobilisations financières – La valeur brute des titres de participation correspond au coût historique d'acquisition de ces titres, y compris les coûts directement attribuables à l'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'inscription à l'actif. La valeur recouvrable est appréciée sur la base de différents critères, dont ceux retenus lors de la prise de participation (notamment critère de multiples boursiers), la valeur de marché, les perspectives de rentabilité reposant sur les prévisions de flux de trésorerie actualisés et les capitaux propres réévalués. Le cas échéant, lorsque la valeur recouvrable est négative, en complément de la dépréciation des titres, les autres actifs détenus sont dépréciés et, si nécessaire, une provision pour risques est constituée.

Créances – Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptable.

Opérations en devises - Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Options de souscription d'actions - Les options de souscription d'actions sont comptabilisées lors de la levée des options en tant qu'augmentation de capital pour un montant correspondant au prix de souscription versé par leurs détenteurs. L'écart entre le prix de souscription et la valeur nominale de l'action constitue, le cas échéant, une prime d'émission.

Provisions – Une provision est constituée dès lors que : i) Atari SA a une obligation actuelle (légale ou implicite) résultant d'un événement passé ii) il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, iii) une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée. Lorsque Atari SA s'attend à ce que l'impact d'une provision soit neutralisé, un actif distinct est comptabilisé lorsque cela est pratiquement certain. Si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs à un taux qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque l'actualisation est utilisée, la variation de la provision due à la valeur temporelle de l'argent est comptabilisée dans les lignes "Produits financiers" ou "Charges financières" du compte de résultat.

Intégration fiscale – Atari SA est la société tête du Groupe d'intégration fiscale composé d'Atari SA et Atari Partners. Atari SA et Atari Partners SAS ont opté pour le régime de l'intégration fiscale. Aux termes de la convention conclue, chaque filiale calcule sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration. L'économie d'impôt résultant de l'utilisation des déficits fiscaux des filiales intégrées est immédiatement comptabilisée en résultat par Atari et ne fait l'objet d'aucun reversement ultérieur en trésorerie. Lorsque les filiales redeviennent bénéficiaires, Atari supporte le cas échéant une charge d'impôt supplémentaire à raison des déficits de ses filiales qu'elle a déjà déduits.

Recours aux estimations – La préparation des comptes sociaux, conformément aux principes comptables généralement admis, nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la direction de la société et affectant les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les montants d'actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe ainsi que les montants des charges et produits du compte de résultat et les prévisions de trésorerie qui sous-tendent le principe de continuité d'exploitation. Il est possible que les montants définitifs soient différents des estimations et hypothèses retenues. Il existe toujours une incertitude inhérente à la réalisation des objectifs, du budget d'exploitation et du plan de financement, et la non-réalisation des hypothèses peut avoir une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs de la société.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

(K€)	FY 23	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	FY 24
Logiciels	1	120	120	1
Total valeur brute	1	120	120	1
Total amortissements	(1)	-	-	(1)
Valeur nette immobilisations incorporelles	-	120	120	0

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(K€)	FY 23	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	FY 24
Matériel, Mobilier de bureau	5	1	1	5
Total valeur brute	5	1	1	5
Total amortissements	(4)	1	(1)	(4)
Valeur nette immobilisations corporelles	1	1	(1)	1

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**EVOLUTION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

(K€)	FY 23	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	Impact change	FY 24
Titres de participation	804 190	13 230	6 948		810 472
Créances rattachées à des participations	45 434	37 545	6 467	1 312	77 824
Intérêts courus sur créances rattachées	199	173	199		173
Prêt Atari Partners	6 713	267			6 981
Prêt Antstream	3 379	185	3 564		-
Autres immobilisations financières	17	1			18
Total valeur brute	859 934	51 400	17 178	1 312	895 468
Total provisions	(843 855)	(734)	604	-	(843 986)
Total valeur nette	16 078	50 666	17 781	1 312	51 482

La valeur des titres de participation au 31 mars 2024 s'élève à 810 472 K€ contre 804 190 K€ au 31 mars 2023. La hausse s'explique par les prises de participation dans tinyBuild pour 1.848 K€ conclue en janvier 2024 pour un montant de 1 847 K€, et dans Antstream pour 4.351 K€ suite à la conversion en actions du prêt convertible.

La variation des créances sur les filiales correspond principalement à l'évolution des avances accordées par Atari SA aux entités américaines du Groupe et à l'annulation des créances des filiales africaines fermées au cours de l'exercice 2024. La variation des intérêts courus sur les créances correspond principalement aux intérêts courus sur les prêts, et comprend notamment les intérêts courus du prêt Atari Partners.

Le « Prêt Atari Partners » correspond à la valeur de rachat par Atari SA de l'ancien « Prêt Alden » plus la capitalisation des intérêts annuels.

PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(K€)	FY 23	Dotations	Reprises	Impact change	FY 24
Titres de participation	800 713				800 713
Créances rattachées à des participations	36 260	294	(435)		36 119
Intérêts courus sur créances rattachées	168	173	(168)		173
Prêt Atari Partners	6 713	267			6 981
Prêt Antstream					
Autres immobilisations financières					
Total provisions	843 855	734	(604)	-	843 986

La variation nette des provisions pour créances rattachées sur les filiales et les associés de 130 K€ reflète :

- Une augmentation des provisions pour Atari VCS (291 K€) et Atari Casino (3 K€).
- Une annulation des provisions sur les créances aux filiales africaines (123 K€).
- Une diminution de la provision sur Atari Japan (212 K€) et d'Atari Partners (91 K€).
- La provision pour intérêts courus sur les créances rattachées correspond à la reprise de la provision de l'année dernière et à la comptabilisation d'une nouvelle provision de 173 K€.
- En raison de la situation nette négative d'Atari Partners, une provision supplémentaire a été enregistrée couvrant les intérêts d'Atari Partners pour 267 K€.

NOTE 5 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

(K€)	FY 23-24			FY 22-23
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Hors Groupe	-		-	-
Groupe	1 874	(1 171)	703	164
Factures à établir	417		417	92
Total valeur nette	2 291	(1 171)	1 120	256

Les créances Groupe concernent les frais de gestion facturés à Atari Partners et les "management fees" à Atari Inc, Atari Games Corp et Atari Interactive. Les factures à établir correspondent à une facturation de primes d'assurances pour 234K€ et d'honoraires d'audit pour 183K€ à établir aux filiales.

NOTE 6 - AUTRES CRÉANCES

(K€)	FY 24	FY 23
Etat, Impôt sur les bénéfices	11	11
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	72	216
Autres créances	4	33
Total autres créances	87	260

L'ensemble de ces créances présente une échéance à moins d'un an.

NOTE 7 - INSTRUMENTS FINANCIERS ET JETONS DÉTENUS

(K€)	FY 24	FY 23
Atari Tokens	-	202
Autres	84	87
Total Instruments financiers à terme et jetons détenus	84	290

Atari Tokens - Au 31 mars 2024, aucun Token ATRI n'est valorisé dans les comptes, compte tenu de la fin des accords avec l'ancienne joint-venture annoncée en avril 2022, ainsi que l'abandon du projet de nouveau token. L'évolution entre l'exercice 2023 et 2024 correspond à l'annulation des tokens bonus attribués mais non versés à certains salariés du Groupe.

Autres cryptomonnaies - Les autres tokens comprennent un portefeuille de plusieurs crypto-monnaies pour un montant total de 74 K€ au 31 mars 2024.

NOTE 8 - COMPTE DE RÉGULARISATION

(K€)	FY 24	FY 23
Charges constatées d'avance	270	715
Ecart de conversion actif	550	404
Total comptes de régularisation actif	820	1 119

(K€)	FY 24	FY 23
Produits constatés d'avance	195	2 356
Ecart de conversion passif	2 287	1 945
Total comptes de régularisation passif	2 482	4 301

Les écarts de conversion actif et passif sont principalement liés à l'évolution de la parité euro-dollar sur les créances et les dettes à l'égard des filiales américaines libellées en dollars US.

Les Tokens Atri précédemment attribués ou octroyés ont été comptabilisés au bilan, dans les produits constatés d'avance, étant donné l'absence de cas d'usage et d'obligation de performance en vertu de la norme IFRS 15. Avec la fin des accords de licence avec l'ancienne joint venture et la fin du projet de nouveau token annoncé pour l'exercice 2024, tous les produits liés aux transactions réalisées sur les tokens Atri au cours des années précédentes ont été comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique "Autres produits". A la fin de l'année fiscale, aucun Atri Tokens n'est valorisé dans les états financiers d'Atari SA.

NOTE 9 - CAPITAUX PROPRES

(K€)	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Report à nouveau	Résultat	Total
Capitaux propres au 31 mars 2023	382 534 286	3 825	32 653	946	42 202	(75 886)	3 740
Augmentation de capital	59 871 570	599	5 902	-	-	-	6 501
Exercice Stock options	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat 2022	-	-	-	-	(75 886)	75 886	-
Résultat au 31 mars 2023	-	-	-	-	-	(242)	(242)
Capitaux propres au 31 mars 2024	442 405 856	4 424	38 555	946	(33 685)	(242)	9 998

Au 31 mars 2024, le capital se compose de 442 405 856 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un montant nominal de 0,01 euro, qui prend en compte l'émission d'actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée dans le cadre des acquisitions de Nightdive et Digital Eclipse.

A la date de ce document, le capital comprend 442 804 799 actions, en tenant compte notamment de 23 943 actions nouvelles issues de la conversion des obligations convertibles, et 375 000 actions nouvelles émises dans le cadre de plans d'attribution d'actions gratuites.

Toutes les actions sont de même catégorie et peuvent être détenues, au choix du porteur, sous forme de Titres au Porteur Identifiable (TPI) ou d'actions nominatives. Chaque action confère à son titulaire un droit de vote pour chacune des résolutions soumises aux actionnaires. Un droit de vote double est attaché à toutes les actions libérées existantes détenues par le même actionnaire depuis au moins deux ans, ainsi qu'à toutes les actions acquises ultérieurement par le même actionnaire en exerçant les droits attachés à ces actions nominatives.

Il n'existe pas de Plan d'épargne entreprise (PEE) ni d'actions de performance.

À la date du présent Document, la Société détient 3 253 426 de ses propres actions (0,73% du capital).

NOTE 10 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(K€)	FY 23	Dotations	Reprises		FY 24
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques financiers envers les filiales	372	217	-	-	588
Provisions pour risques de change	404	550	(404)	-	550
Autres provisions	-	-	-	-	-
Total	775	767	(404)	-	1 139
dont exploitation		217	-	-	
dont financier		550	(404)	-	
dont exceptionnel				-	

Au 31 mars 2024, les provisions pour risque de change s'élèvent à 550 K€ contre 404 K€ à la clôture de l'exercice précédent. Les provisions pour risques envers les filiales correspondent à la provision pour situation nette négative d'Atari Partners.

NOTE 11 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERSES

(K€)	FY 24	FY 23
Emprunts obligataires	30 229	-
Dettes envers des filiales du groupe	907	955
Dettes envers des actionnaires	8 608	7 326
Autres	89	166
Total autres dettes financières et intérêts courus	39 832	8 447
dont échéance à plus d'un an	34 516	8 281
dont échéance à moins d'un an	5 315	166

Au 31 mars 2024, les dettes financières représentent un montant total de 39,832 K€ et comprennent notamment (i) l'émission d'obligations convertibles réalisée en juin 2023 pour un montant de 30.229 K€, y compris 319 K€ d'intérêts courus échus, et (ii) 8.608 K€ de prêts conclus entre Atari SA et IRATA LLC au cours de l'exercice. Les dettes envers les filiales du Groupe sont liées à une dette sur une filiale dormante du Groupe, pour 481 K€, et sur une autre filiale Atari Studio pour 426 K€, correspondant à une opération d'échange de tokens.

Les autres passifs financiers concernent les intérêts courus sur les prêts d'actionnaires pour un montant de 89 K€.

NOTE 12 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

(K€)	FY 24	FY 23
Fournisseurs et comptes rattachés Groupe	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés Hors Groupe	88	655
Factures non parvenues	142	245
Total fournisseurs et comptes rattachés	230	900

Toutes les dettes fournisseurs ont une échéance à moins d'un an. Les factures non parvenues de 142 K€ comprennent principalement les frais juridiques et d'audit pour l'année.

NOTE 13 - DETTES D'EXPLOITATION

(K€)	FY 24	FY 23
Personnel	107	115
Personnel allocation d'Atari Tokens	-	40
Organismes sociaux	87	89
Etat, impôts et taxes	98	59
Autres dettes	177	177
Total dettes d'exploitation	469	479

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance de moins d'un an.

NOTE 14 - PRODUIT D'EXPLOITATION

(K€)	FY 24	FY 23
Management Fees	508	535
Licence		
Chiffre d'affaires	508	535
Frais refacturés aux filiales	92	109
Autres	2 233	-
Autres produits	2 326	109
Reprise de provisions	-	507
Reprise de provisions d'exploitation	-	507
Total produits d'exploitation	2 833	1 151

Le chiffre d'affaires est constitué de Management Fees facturés à certaines filiales du Groupe. Les coûts encourus pour Atari SA et facturés à certaines filiales du Groupe sont comptabilisés au niveau des autres produits pour 92 K€ (frais d'audit).

Les Autres Produits correspondent principalement à la reconnaissance, au compte de résultat, des produits sur les allocations et attributions de Token Atri, précédemment comptabilisés au bilan, en produits constatés d'avance pour un montant de 2.194 K€.

NOTE 15 - AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

(K€)	FY 24	FY 23
Achats non stockés	2	3
Locations (y compris charges locatives)	88	83
Entretien, réparations, maintenance	17	12
Assurance	41	6
Honoraires	1 066	1 424
Publicité, publications, relations publiques	41	49
Déplacements, missions et réceptions	19	7
Frais postaux et télécommunication	1	2
Services bancaires et frais sur titres	122	95
Autres charges	5	12
Total autres achats et charges externes	1 402	1 692

La diminution des autres achats et charges externes provient principalement de la diminution des frais juridiques et d'audit engagés au cours de l'exercice.

NOTE 16 - CHARGE DE PERSONNEL

(K€)	FY 24	FY 23
Traitements et salaires	384	764
Traitements et salaires	384	764
Charges sociales	188	255
Charges sociales	188	255
Total charges de personnel	572	1 019

L'effectif au 31 mars 2024 est composé de 1 cadre.

NOTE 17 - AUTRES CHARGES

(K€)	FY 24	FY 23
Redevances	253	0
Rémunération de l'activité des administrateurs	143	142
Pertes sur créances irrécouvrables	-	72
Charges diverses	1	2
Total Autres charges	397	216

Les redevances de 253 K€ correspondent à l'annulation des charges constatées d'avance précédemment comptabilisées, relatives aux redevances dues au titre des transactions en Atri Tokens réalisées lors des précédents exercices.

NOTE 18 - REPRISES ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

(K€)	FY 24	FY 23
Reprise de provisions pour risques et charges	-	435
Reprise de provisions pour dépréciation des actifs circulant	-	72
Total reprises	-	507
Dotations aux amortissements :		
- Immobilisations incorporelles	-	-
- Immobilisations corporelles	1	2
Provision pour risques et charges	-	85
Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant	-	1 171
Total dotations	1	1 258

Au cours de l'exercice 2024, les dotations et reprises de provisions pour risques et charges sont nulles en l'absence de litiges en cours.

NOTE 19 - RÉSULTAT FINANCIER

(K€)	FY 24	FY 23
Produits financiers		
- Différences de change	184	61
- Intérêts et produits assimilés	948	819
- Reprises s/ provisions et transfert de charges	1 008	882
- Autres produits financiers	2	
- Produits de cession valeurs mobilières	-	-
Total des produits financiers	2 142	1 762
Charges financières		
- Différences de change	(202)	(201)
- Intérêts et charges assimilées	(1 860)	(293)
- Dotations aux amortissements et provisions	(1 502)	(73 408)
- Perte sur créances sur titres de participations	(103)	(159)
- Autres charges financières	(36)	(441)
Total des charges financières	(3 702)	(74 502)
Résultat financier	(1 560)	(72 740)

Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2024, les produits financiers comprennent notamment 184 K€ de gains de change, 948 K€ d'intérêts (dont 632 K€ sur les créances de participation et 316 K€ sur les prêts), 1.008 K€ de reprise de provisions (sur les créances de participation pour 345 K€, sur la perte de change pour 404 K€, sur les intérêts courus pour 168 K€ et sur Atari Partners pour 91 K€).

Les charges financières comprennent notamment (i) 202 K€ de pertes de change, (ii) 1 860 K€ de charges d'intérêts sur les obligations convertibles et les prêts auprès d'IRATA, (iii) 1.502 K€ de provisions comprenant 734 K€ de provisions sur les créances de participations, 551 K€ de provisions pour pertes de change, 217 K€ de provision pour la situation nette négative d'Atari Partners et et (iv) 103 K€ de pertes sur les créances des entités africaines.

NOTE 20 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(K€)	FY 24	FY 23
Produits exceptionnels		
- Opérations de gestion	-	34
- Opérations en capital	7 830	-
- Amortissement et provisions		
Total des produits exceptionnels	7 830	34
Charges exceptionnelles		
- Opérations de gestion	(50)	(127)
- Opérations en capital	(6 911)	-
- Amortissement et provisions		
Total des charges exceptionnelles	(6 961)	(127)
Résultat exceptionnel	869	(92)

Les produits exceptionnels d'un montant de 7.830 K€ correspondent principalement aux impacts du transfert des titres Nightdive et Digital Eclipse réalisées au cours de l'exercice, de Atari SA à Atari US Holding.

NOTE 21 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET PARTICIPATIONS AUX BÉNÉFICES

Depuis le 1^{er} juillet 1995, Atari SA a opté pour le régime de l'intégration fiscale au titre du Groupe qu'elle constitue avec la société Atari Partners SAS. Au 31 mars 2024, les pertes fiscales reportables du Groupe sont d'environ 740 M€. Au 31 mars 2024, le résultat fiscal d'intégration est nul.

NOTE 22 - ÉTAT DES CHARGES À PAYER ET DES PRODUITS À RECEVOIR

(K€)	FY 24	FY 23
Dettes financières - Intérêts courus sur compte courant	89	166
Dettes financières - Intérêts courus sur emprunt obligataire	319	-
Dettes fournisseurs - Factures non parvenues	142	245
Dettes fiscales et sociales :		
- Provision Bonus, CP, RTT et CET	92	84
- Autres charges sociales à payer	41	37
- Dettes fiscales	2	1
- Autres charges à payer	177	177
Total charges à payer	861	710

Les dettes financières correspondent principalement aux intérêts courus pour 89 K€ sur les prêts d'actionnaire conclus au cours de l'exercice et les obligations convertibles émises pour 319 K€. Les dettes commerciales courues concernent principalement des factures reçues à la fin du mois de mars 2024.

(K€)	FY 24	FY 23
Créances rattachées à participation - Intérêts courus	173	199
Créances clients - Factures à établir	417	92
Autres créances - Produits à recevoir		
Total produits à recevoir	590	291

Les intérêts courus au 31 mars 2024 concernent les intérêts sur le « prêt Atari Partners » pour 173K€. Les créances commerciales au 31 mars 2024 concernent les factures en attente pour 417 K€ correspondant aux refacturations assurances groupe et aux frais d'audit.

NOTE 23 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS DONNÉS

Garanties accordées par la société Atari - Il n'existe aucune sûreté ou garantie octroyée à des tiers.

Engagements de location simple - La Société a conclu un contrat de bail relatif à son siège parisien pour une durée de 3 ans renouvelable prenant effet au 1er mai 2019. Le loyer annuel chargé est d'environ 73K€.

Contrats de crédit-bail - Il n'y a pas d'engagement de crédit-bail significatif.

Indemnités de départ en retraite - Compte tenu des effectifs réduits de la Société, les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont non significatifs.

ENGAGEMENTS REÇUS

Atari a reçu un engagement de soutien de la part de son actionnaire principal, IRATA LLC, société holding détenue par Wade Rosen, Président - Directeur Général d'Atari, jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les résultats pour l'exercice clos au 31 mars 2025.

NOTE 24 – ÉVÉNEMENTS POST CLOTURE

Néant.

NOTE 25 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires au titre des exercices clos au 31 mars 2024 est de 266 k€, dont 161 k€ au titre du contrôle légal des comptes annuels ainsi qu'au contrôle des comptes consolidés et 105 k€ pour les services autres que la certification des comptes fournis par les commissaires aux comptes au cours de l'exercice 2024 (examen du prospectus pour l'émission d'obligations convertibles réalisée en juin 2023, notamment).

NOTE 26 - LITIGES

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales, administratives et fiscales. À la date de ce document, la Société n'a pas connaissance de procédure ou litige qui pourraient avoir un impact significatif sur sa situation financière et ses résultats consolidés.

NOTE 27 - IDENTITÉS DES SOCIÉTÉS CONSOLIDANTES

Atari SA publie des comptes consolidés.

NOTE 28 - CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Les conventions réglementées conclues ou dont l'application s'est poursuivie au cours de l'exercice sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes, établi conformément à l'article L.225-40 du code de commerce. Les conventions intervenues ou continuées lors de l'exercice jusqu'à la date de ce document sont décrites ci-après :

Prêts d'actionnaires IRATA

- Le 17 janvier 2022, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 1,5M\$, à un taux d'intérêt de 8% par an
- Le 11 novembre 2022, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaire à Atari SA pour un montant total de 2,4 M€, à un taux d'intérêt de 8,75% par an.

- Le 28 février 2023, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaire à Atari SA pour un montant total de 2,6 M€, à un taux d'intérêt de 8,75% par an.
- Le 31 mars 2023, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaire à Atari SA pour un montant total de 5 M€, à un taux d'intérêt de 8,75% par an.

Il est précisé que chacun des prêts d'actionnaire mentionné ci-dessus contient une clause d'exigibilité anticipée par compensation de créance en cas de souscription par Irata à une émission de valeurs mobilières donnant accès au capital. Le remboursement des prêts d'actionnaire Irata a donc été effectué par compensation avec la souscription d'Irata à l'Offre pour un montant de 16 333 740,68 euros.

- Le 22 janvier 2024, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 2,0M\$, à un taux d'intérêt de 10% par an ;
- Le 31 janvier 2024, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 1,2 M€, à un taux d'intérêt de 10% par an ;
- Le 4 mars 2024, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 2,0M\$, à un taux d'intérêt de 10% par an ;
- Le 14 mars 2024, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 4,0M\$, à un taux d'intérêt de 11% par an ;
- Le 10 avril 2024, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 4,5M\$, à un taux d'intérêt de 10% par an ;
- Le 22 juillet 2024, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 1,5M\$, à un taux d'intérêt de 10% par an ;
- Le 31 juillet 2024, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 0,9M€, à un taux d'intérêt de 10% par an.

Contrats conclus dans le cadre de l'Acquisition de Nightdive :

- Le 3 mai 2023, la Société a conclu un traité d'apport avec les actionnaires de Nightdive (dont Wade Rosen) dans le cadre de l'Acquisition, en vertu duquel les actionnaires transféreront 1 912 500 actions Nightdive à Atari.

Contrat conclu dans le cadre de l'émission des obligations convertibles :

- Le 23 mai 2023, Irata s'est irrévocablement engagée à souscrire à l'Offre (l'« Engagement de Souscription ») durant le délai de priorité de l'émission envisagée des Obligations Convertibles, à titre irréductible, à hauteur de sa quote-part dans le capital de la Société (soit un nombre total de 55 460 000 Obligations Convertibles) et à titre réductible, à hauteur du solde du montant total de l'Offre non souscrit par elle à titre irréductible, soit jusqu'à un montant total maximum (prime d'émission incluse) de 21 861 000 euros (soit jusqu'à 144 540 000 Obligations Convertibles). Par ailleurs, dans l'hypothèse seulement où à l'issue de la période de souscription de l'offre au public, les souscriptions ne représenteraient pas 100% du montant de l'Offre, Irata s'est engagée irrévocablement et inconditionnellement à souscrire aux Obligations Convertibles, qui n'auront pas été intégralement libérées par les souscripteurs permettant d'atteindre ce seuil de 100% du montant en principal de la présente offre d'obligations convertibles, un nombre d'Obligations Convertibles permettant d'atteindre ce seuil de 100% du montant de la présente émission d'obligations convertibles, soit jusqu'à un maximum de 200.000.000 Obligations Convertibles pour un montant de 30 M€. Le montant de l'Engagement de Souscription a été payé, en priorité, par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles qu'Irata détient sur la Société au titre de tous les prêts d'actionnaires précédemment accordés, pour un montant total de 16 333 740,68 euros et le solde en espèces.

L'ensemble des conventions listées ci-dessus feront l'objet d'une approbation lors de la prochaine assemblée générale au titre de la procédure des conventions réglementées.

NOTE 29 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Montants en KC	Capital	Capitaux propres (hors capital)	% de capital détenu	Valeur comptable des titres détenus :		Prêts et avances consenties non remboursés	Chiffre d'affaires dernier exercice	Résultat dernier exercice
				Brute	Nette			
A Filiales (détention supérieure à 50%)								
Atari Partners SAS	200	(16,217)	100%	325,870	-	8,774	-	(398)
Atari DeVi SA		(209)	100%	96	96	60	-	(2)
Atari US Holdings Inc.	-	3,466	100%	432,594	3,154	300	-	(613)
Atari Interactive Inc.	-	(34,020)	100%	43,738	120	34,768	12,120	(7,713)
Atari Entertainment Africa Ltd	-	(426)	100%	-	-	431	-	(20)
Infogrames Interactive GmbH	26	292	100%	189	189	-	-	-
Atari Japan KK	274	(2,385)	100%	328	-	1,651	-	-

Pour les filiales et participations dont les comptes sociaux sont tenus dans une monnaie autre que l'euro, les montants indiqués dans le tableau ci-dessus ont été déterminés :

- Au titre du capital et des capitaux propres, sur la base du taux de change à la date de clôture de l'exercice auquel ils se rapportent ;
- Au titre du chiffre d'affaires net et du résultat, sur la base du taux de change moyen de l'exercice auquel ils se rapportent.